

Nautitech 46 Open

CATEGORIE DE CONCEPTION A

Manuel du propriétaire

Selon la directive européenne 94/25/CE
Amendée par la directive européenne 2003/44/CE

NAUTITECH

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Votre vendeur

Nom _____
Adresse _____
_____

Est le représentant NAUTITECH CATAMARANS et vous apportera toute l'aide nécessaire pour résoudre les problèmes que vous pourriez avoir lors de la mise à l'eau et du matage, ainsi que pour les contrôles techniques de mise en service et d'entretien de votre bateau. Il vous assistera, au besoin, pour les démarches administratives d'immatriculation de votre bateau.

Dès que vous êtes propriétaire, prenez connaissance du manuel propriétaire livré avec votre bateau, datez et signez les récépissés ci-dessous et donnez (ou envoyez) le dernier à votre vendeur.

Récépissé du manuel de propriétaire à conserver dans votre manuel

Je soussigné :
Nom
Adresse

propriétaire du Nautitech 46 Open n° CIN : FR-_____

déclare avoir reçu le manuel du Propriétaire de nom ---------- et accepte sa rédaction en langue française.

Le :

Signature :

Conditions de garantie : voir page 36

Découper suivant les pointillés

✂----------

Récépissé du manuel de propriétaire à retourner à votre vendeur

Je soussigné :
Nom
Adresse

propriétaire du Nautitech 46 Open n° CIN : FR-_____

déclare avoir reçu le manuel du Propriétaire de nom ---------- et accepte sa rédaction en langue française.

Le :

Signature :

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Sommaire

Introduction..... page 6
1 - Catégorie de conception du navire..... page 8
2 - Caractéristiques techniques..... page 9
3 - Assèchement et plomberie..... page 12
4 - Envahissement..... page 15
5 - Electricité..... page 15
6 - Aménagement..... page 19
7 - Installation gaz..... page 22
8 - Moteur..... page 25
9 - Carburant..... page 26
10 - Protection contre l'incendie..... page 29
11 - Protection contre la foudre..... page 30
12 - Gouvernail..... page 31
13 - Navigation..... page 32
14 - Armement de sécurité..... page 33
15 - Amarrage, mouillage et remorquage..... page 34
16 - Manutention, transport et mise à sec..... page 35
17 - Protection de l'environnement..... page 35
18 - Garantie..... page 36
19 - Charte de la mer et les rivières..... page 41
20 - SNSM (Société Nationale pour le Sauvetage en Mer)..... page 42

Documents et plans

1 - Présentation..... page 44
2 - Aménagement..... page 46
3 - Accastillage..... page 50
4 - Voilure..... page 52
5 - Réduction de voilure..... page 54
6 - Implantation 230 V AC..... page 56
7 - Tableau 230 V AC..... page 58
8 - Circuit de puissance 12 V DC..... page 60
9 - Tableau électrique 12 V DC..... page 62
10 - Implantation 12 V DC..... page 64
11 - Système de gouvernail..... page 66
12 - Implantation gaz..... page 68
13 - Circuit d'eau douce..... page 70
14 - Circuit des eaux grises..... page 74
15 - Circuit d'assèchement..... page 78
16 - Traitement eaux noires..... page 80
17 - Vannes et passe-coques..... page 84
18 - Implantation mécanique..... page 88
19 - Implantation G.O..... page 90
20 - Evacuation du navire..... page 92
21 - Moyens de sauvetage..... page 94
22 - Levage..... page 96

Introduction

Chère Madame, cher Monsieur,

Bienvenue à bord et bienvenue dans la famille des heureux propriétaires des voiliers Nautitech. Le présent manuel a été élaboré pour vous aider à utiliser votre bateau en sécurité et avec plaisir. Il contient des détails sur le bateau, les équipements fournis ou installés et ses systèmes, ainsi que les informations sur leur utilisation. Lisez-le soigneusement et familiarisez-vous avec le bateau avant de l'utiliser.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un cours sur la sécurité de la navigation ou le sens marin. Si ce bateau est votre premier bateau ou si vous en avez changé pour un type de bateau avec lequel vous n'êtes pas familiarisé, pour votre confort et votre sécurité, assurez-vous d'acquérir une expérience sur sa manœuvre et son utilisation avant d'en prendre les commandes. Votre revendeur, votre fédération nationale de voile ou de motonautisme ou votre yacht club seront ravis de vous informer sur les écoles de navigation ou les instructeurs compétents de la région.

Assurez-vous que les conditions de vent et de mer prévues correspondent à la catégorie de conception de votre bateau, et que vous même et votre équipage êtes capables de manœuvrer le bateau dans ces conditions.

Même lorsque votre bateau y est adapté, les conditions de mer et de vent correspondant aux catégories de conception A, B et C varient de forte tempête pour la catégorie A à des conditions sévères pour le haut de la catégorie C, sujettes aux dangers de vagues ou de rafales anormales, et sont par conséquent des conditions dangereuses, dans lesquelles seul un équipage expérimenté, en bonne forme, et entraîné, manœuvrant un bateau bien entretenu peut naviguer de manière satisfaisante.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un guide détaillé d'entretien ou de réparation. En cas de difficulté faites appel au constructeur du bateau ou à son représentant. Si un manuel d'entretien est fourni, utilisez-le.

Utilisez toujours les services d'un professionnel expérimenté pour l'entretien, le montage d'accessoires ou les modifications. Les modifications pouvant affecter les caractéristiques de sécurité du bateau doivent être évaluées, exécutées, et documentées par des personnes compétentes. Le constructeur du bateau ne peut être tenu pour responsable de modifications qu'il n'aurait pas approuvées.

Dans certains pays, un permis de conduire ou une autorisation sont nécessaires ou des réglementations spécifiques sont en vigueur.

Entretenez toujours correctement votre bateau et tenez compte de la détérioration qui résulte du temps, de la non-utilisation ou, le cas échéant, d'un usage important ou inapproprié. N'importe quel bateau, aussi solide soit-il, peut être sévèrement endommagé s'il est mal utilisé. Cela n'est pas compatible avec une navigation sûre. Ajustez toujours la vitesse et la direction du bateau aux conditions de la mer.

Si votre bateau est équipé d'un radeau de survie, lisez attentivement son manuel d'utilisation. Il convient que l'équipage ait à bord tout le matériel de sécurité (gilets de sauvetage, harnais, etc.) correspondant au type de bateau, aux conditions météorologiques, etc.... Ce matériel est obligatoire dans certains pays. Il convient que l'équipage soit familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité et avec les manœuvres de sécurité d'urgence (récupération d'un homme à la mer, remorquage, etc.), les écoles de voiles et les clubs organisent régulièrement des sessions d'entraînement.

Il est recommandé que toutes les personnes portent des aides à la flottaison appropriées (gilets de sauvetage, équipement personnel d'aide à la flottaison) lorsqu'elles se trouvent sur le pont. A noter que, dans certains pays, il est obligatoire de porter tout le temps une aide à la flottaison conforme à la réglementation nationale.

CONSERVEZ CE MANUEL DANS UN ENDROIT SÛR ET REMETTEZ-LE AU NOUVEAU PROPRIETAIRE SI VOUS REVENDEZ LE NAVIRE.

AVERTISSEMENT: Nos bateaux sont régulièrement améliorés en fonction de l'expérience de nos clients et des recherches réalisées par le chantier, ainsi les spécifications données dans ce manuel propriétaire ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées sans préavis et sans obligation de mise à jour.
Ce manuel a pour but de couvrir un maximum de renseignements et donc il se peut que des équipements ou des paragraphes ne concernent pas votre bateau. En cas de doute, référez-vous à l'inventaire qui a dû vous être fourni par votre vendeur lors de votre commande.

Catégorie de conception du navire

Votre Nautitech 46 Open rentre dans la catégorie de conception A.

Votre bateau de plaisance de la catégorie de conception A est considéré comme conçu pour des vents qui peuvent dépasser la force 8 (sur l'échelle de Beaufort) et pour des vagues qui peuvent dépasser une hauteur significative de 4 mètres, à l'exclusion toutefois des conditions exceptionnelles telles que des orages, des tempêtes violentes, des tornades et des conditions maritimes extrêmes ou des vagues scélérates.

Cette capacité à naviguer dépend également des compétences de l'équipage, de ses capacités physiques, de l'entretien du bateau et de l'armement.

Soyez donc vigilant avant de prendre la mer.

Le chantier NAUTITECH Catamarans ne peut garantir le parfait fonctionnement du navire dans des conditions de mer exceptionnelles (orage violent, ouragan, cyclone, trombe,...).

Catégories de conception

	Force du vent (échelle de Beaufort)	Hauteur significative de vague considérée
A	Supérieure à 8	Supérieure à 4 m
B	Jusqu'à 8 compris	Jusqu'à 4 m compris
C	Jusqu'à 6 compris	Jusqu'à 2 m compris
D	Jusqu'à 4 compris	Jusqu'à 0,3 m compris

Consultez la météo avant de prendre la mer.
Au port : la capitainerie affiche tous les jours des bulletins météo et les prévisions pour les jours suivants.

Météo France on 35 50
VHF : les CROSS émettent plusieurs bulletins par jour, après annonce sur le canal 16.

PRENEZ LA MER, PAS LES RISQUES

Le chantier NAUTITECH Catamarans a choisi l'Institut pour la Certification et la Normalisation dans le Nautisme comme organisme notifié pour vérifier la conformité de votre bateau à la Directive Européenne CE 94/25, amandée par la directive Européenne 2003/44/CE, selon le module B. et C.

Identification

Le numéro d'identification de la coque est constitué d'une série de lettres et de chiffres débutant par FR- ...

Degré de danger

DANGER	Indique l'existence d'un risque intrinsèque extrême pouvant donner une probabilité élevée de décès ou de blessure irréparable si des précautions appropriées ne sont pas prises.
AVERTISSEMENT	Indique l'existence d'un risque de blessures ou de décès si des précautions appropriées ne sont pas prises.
ATTENTION	Indique un rappel des pratiques de sécurité ou attire l'attention sur des pratiques dangereuses pouvant causer des blessures aux personnes ou des dommages au bateau ou à ses composants ou à l'environnement.

Caractéristiques techniques du bateau

1. Caractéristiques générales

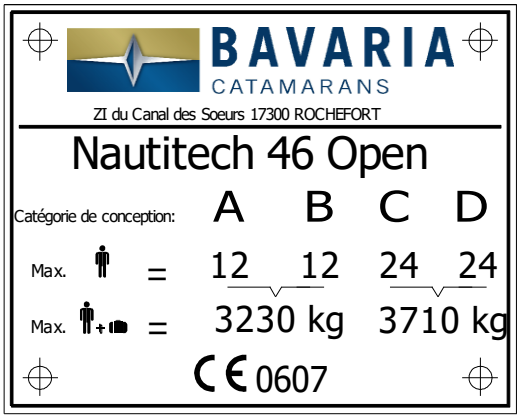
	Modèle	Nautitech 46 Open
	Architecte	Marc Lombard
	Constructeur	NAUTITECH Catamarans
	Catégorie de conception	A
	N° de l'organisme notifié	CE0607
	N° CIN	
L_{MAX}	Longueur coque hors-tout	13,71 m
L_{WL}	Longueur flottaison	13,66 m
B_H	Bau de coque	2,14 m
B_{MAX}	Bau maximum	7,55 m
T	Tirant d'eau	1,45 m
H_A	Tirant d'air (déplacement charge)	22,60 m
m_{LC}	Déplacement lège	12300 kg
m_{LDC}	Déplacement en charge	16720 kg

Surface GV	74,00 m²
Surface solent autovireur	38,00 m²
Surface spi (option)	150,00 m²
Surface gennaker (option)	98,00 m²

Capacité en eau hors chauffe-eau (environ)	300 L x 2
Capacité en gazole (environ)	300 L x 2
Capacité réservoir eau noires standard	
- version 4 cabines	85 L x 2
- version Propriétaire	85 L + 65 L
Batterie moteur (standard)	90 Ah x 2
Batterie de service (standard)	140 Ah x 3
Moyen principal de propulsion	Voile
Puissance moteur maximale admissible à bord	55 CV / 41,0 kW x 2
Masse maximale de chaque moteur	253 kg
Masse totale des liquides (tous réservoirs pleins)	1110 kg

Nota bene : la capacité des différents réservoirs d'eau douce et de gazole n'est généralement pas totalement utilisable en fonction de l'assiette ou du chargement du navire. Pour le gazole, il est recommandé de conserver une réserve de 20%.

2. Plaque constructeur (ISO 14945)



Une partie de l'information est donnée sur la plaque du constructeur fixée dans le cockpit. Une explication complète de cette information est donnée dans le chapitre ci-dessous.

Catégorie de conception = A : voir 1.1

Nombre maxi de personnes :

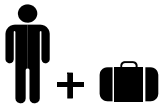


catégorie A = 12
catégorie B = 12
catégorie C = 24
catégorie D = 24

: recommandé par le constructeur lorsque le bateau navigue dans des conditions de mer correspondant à sa catégorie de conception.

AVERTISSEMENT
Ne pas dépasser le nombre maximal de personnes recommandé. Quel que soit le nombre de personnes à bord, la masse totale des personnes et de l'équipement ne doit jamais dépasser la charge maximale recommandée.

Charge max recommandée :



catégorie A = 3230 kg
catégorie B = 3230 kg
catégorie C = 3710 kg
catégorie D = 3710 kg

: incluant la masse de toutes les personnes à bord, des provisions et des effets personnels, de tous les équipements non inclus dans la masse lège du bateau hors contenu des réservoirs.

AVERTISSEMENT
Lors du chargement du bateau, ne jamais dépasser la charge maximale recommandée. Toujours charger le bateau avec soin et répartir les charges de manière appropriée pour conserver l'assiette théorique (approximativement horizontale). Eviter de placer des charges lourdes dans les hauts.

CE 0607

: marquage CE indiquant la conformité du bateau à toutes les prescriptions de la Directive. La séquence de chiffres est le code de l'organisme de Certification, dans ce cas l'ICNN [Institut pour la Certification de la Normalisation dans le Nautisme], [voir aussi : Déclaration de conformité]

Assèchement et plomberie (ISO 15083)

1. Caractéristiques du système d'épuisement

Type de pompe par flotteur	Débit théorique par flotteur
Manuelle x 1	43,5 L / min soit 0,97 L par coup
Electrique immergée x 1 point bas	69 L / min
Electrique immergée comp. moteur x 1	69 L / min



Pompes de cale manuelles dans banquettes cockpit Bd et Td

Lisez attentivement la notice d'utilisation et entretien des pompes de cale de votre bateau.

ATTENTION !
- Il convient de maintenir le niveau de l'eau de cale au minimum.
- Toujours mettre en priorité l'orientation de la vanne 3 voies sur aspiration puisard central.



Localisation de la vanne 3 voies dans banquettes cockpit Bd / Td

2. Circuit d'assèchement

ATTENTION !
Précautions de sécurité
- Assurez-vous que les pompes de cale sont en état de fonctionner avant de prendre la mer puis vérifiez à intervalles réguliers le fonctionnement de chaque pompe de cale.
- Nettoyer régulièrement le puisard et les points ou crépines d'aspiration des pompes des débris qui pourraient les obstruer.

Si les cloisons étanches isolant les pics avant et arrière sont munies de vannes, celles-ci doivent être maintenues fermées en temps normal et ouvertes uniquement pour vidanger l'eau dans la cale principale.
- Localisez chaque pompe à main et son levier (ici, le levier est intégré).
- Localisez l'interrupteur des pompes de cale électriques au tableau électrique. Positionner les interrupteurs sur auto par défaut.



Pompe de cale électrique 12 V

AVERTISSEMENT
Le système de pompe de cale n'est pas prévu pour le contrôle de l'eau provenant de brèches dans la coque. Il est destiné à vider l'eau provenant d'embruns, d'une fuite de vanne ou toute autre fuite modérée.

3. Pompe d'eau douce sous pression



L'ensemble du circuit est alimenté en eau douce par une pompe électrique située sous le plancher dans la coursive du flotteur tribord. Un filtre est installé en amont de la pompe, il doit être nettoyé régulièrement.

Ne jamais faire tourner la pompe si le réservoir est vide, basculer sur l'autre réservoir ou faire le plein.

Il est possible de stériliser les réservoirs à l'aide de pastille de clonazone (en vente en pharmacie). Chaque année, démontez les trappes de visite afin de les nettoyer en remplissant d'eau additionnée d' un détergent bactéricide, laissez agir le produit quelques heures puis faites 2 à 3 rinçages. En hivernage, remplissez les réservoirs à fond pour éviter la prolifération d' algues ou de bactéries, ou videz les réservoirs s' il y a risque de gel, n'utilisez jamais d'antigel.

La production d'eau chaude est assurée par un chauffe-eau de 500 W branché sur le circuit de refroidissement du moteur et la prise électrique de quai.
Après vidange du chauffe-eau, veillez à ce que la résistance soit immergée avant de remettre sous tension.

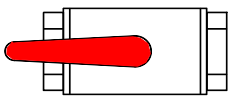


Chauffe-eau sous couchette arrière tribord

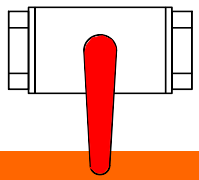
4. Vannes

Les vannes sont du type ¼ de tour:
- position OUVERTE: levier dans le sens du corps de la vanne,
- position FERMEE: levier perpendiculaire au corps de la vanne.

Vanne ouverte



Vanne fermée



ATTENTION !
- Ne jamais toucher au serrage des vannes sur la coque. En cas de fuite, consultez un professionnel.
- Par mauvais temps ou en quittant votre bateau, fermer toutes les vannes des circuits sanitaires. ● Garder les vannes fermées quand elles ne sont pas utilisées.
- Lors des hivernages, nettoyez et rincez les passe-coques et les vannes. Inspectez les accessoires en laiton; une légère corrosion superficielle est normale.
- En cas de corrosion plus sérieuse, consultez votre revendeur.

5. Fonctionnement du W-C marin



- Ouvrir la vanne d'admission d'eau mer.
- Ouvrir la vanne d'évacuation de la cuvette.
- Mettre le levier sur la position «FLUSH » (chasse d'eau).
- Manoeuvrer la pompe.
- Pour vider la cuvette et éviter tout mouvement d'eau en navigation, positionner le levier sur « DRY BOWL » (assèchement de la cuvette).
- Manœuvrer la pompe jusqu'à l'assèchement de la cuvette.
- Répéter ces opérations de chasse / assèchement de la cuvette autant de fois que nécessaire pour assurer une évacuation complète des tuyauteries.
- Lorsque les WC ne sont pas utilisés, mettre le levier sur la position « DRY BOWL »,
- **Fermer les vannes après utilisation, le W-C pouvant être situé sous le niveau de la flottaison.**

Changer régulièrement les joints et le filtre du WC

6. Fonctionnement des réservoirs eaux noires (ISO 8099 :2000)

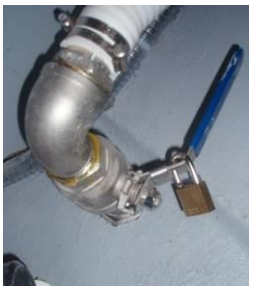
- Chaque réservoir eaux noires (85 L + 85 L version 4 cabines, 85 L + 65 L version Propriétaire) fonctionne avec la pompe manuelle ou électrique du WC.
- Vérifier périodiquement le bon fonctionnement de l'évent du réservoir.
- Le contenu de la cuvette se déverse dans le holding tank.
- Un nable est prévu pour la vidange du réservoir. La technique de pompage consiste à ouvrir le nable situé à proximité du WC, à l'aplomb des réservoirs.
- Une vanne de décharge se situe sous les planchers des coursives. C'est une vanne inox à verrouillage mécanique qui peut être scellée en position fermée par cadenas.
- Prévoir un nettoyage du réservoir avec un produit désinfectant et biodégradable un fois par saison. Laisser le système vide en hivernage ainsi qu'en cas de stationnement du navire sous des températures négatives.

Pour entretenir correctement et optimiser l'utilisation du système de rétention des déchets, pensez à vous procurer les produits d'entretien spécifiques nécessaires pour nettoyer, frotter, rincer et désinfecter ainsi que les produits qui stagnent à l'intérieur pour éviter la remontée des mauvaises odeurs, et pour faire en sorte que les matières se fluidifient et se décomposent : matériaux de nettoyage, désodorisants, solutions antigel.

ATTENTION !
- En cas de montage holding tank, veillez à verrouiller la vanne d'évacuation afin d'éviter toute décharge par inadvertance lors des hivernages.
- Respectez les réglementations locales de décharge.



Vanne de décharge ouverte



Vanne de décharge verrouillée

Envahissement (ISO 8849)

Pour éviter les risques d'envahissement du bateau :

- Vérifier la fermeture des hublots et des panneaux de pont ou de toute autre ouverture permettant l'envahissement avant chaque départ en navigation.
- Lors de la navigation, fermer toutes les vannes lorsqu'elles ne sont pas utilisées, à l'exception des prises d'eau moteur.
- Ne pas dépasser la charge maximale recommandée.
- Vérifier périodiquement :
  - l'étanchéité des passe-coques, vannes et tuyaux.
  - le bon écoulement des évacuations de cockpit.
  - l'étanchéité des presse-étoupes ou des joints de sail drive.

AVERTISSEMENT
Les capots de soutes moteurs et les panneaux de pointes avants doivent être fermés et verrouillés avant tout départ en navigation. Cela est particulièrement important pour les coffres présentant un risque d'envahissement important.

Systèmes électriques (ISO 10133 et ISO 13297)

1. Consignes de sécurité et d'utilisation du système électrique

Si un fusible ou un disjoncteur ne cesse de sauter, il faut faire appel à un spécialiste afin de déterminer l'origine du court-circuit.

AVERTISSEMENT
Des risques d'incendie ou d'explosion peuvent résulter d'une mauvaise utilisation des systèmes en courant continu et/ou alternatif.
Des risques d'électrocution peuvent résulter d'une mauvaise utilisation des systèmes en courant alternatif.
Contrôler le système tous les deux ans.

Toujours:
- Vérifier l'état des batteries (charge et niveau de l'électrolyte) et du système de charge avant de prendre la mer.
- Débrancher et déposer les batteries pour l'hivernage.
- Maintenir la tension des batteries à plus de 11 V pendant l'hivernage, 12 V s'il y a risque de gel
- Emporter des ampoules de rechange pour tous les feux de navigation et l'éclairage intérieur. Respecter les puissances notamment pour les feux de navigation.
- Vérifier le fonctionnement des appareils de navigation.
- Vérifier le fonctionnement des feux de navigation avant les navigations de nuit.

Ne jamais:
- Travailler sur une installation électrique sous tension.
- Modifier une installation et les schémas pertinents, sauf si cela est exécuté par un électricien qualifié en électricité marine.
- Changer ou modifier la capacité de rupture des appareils de protection contre les surintensités.
- Remplacer les appareils ou matériels électriques par des composants excédant la capacité prescrite de l'intensité de courant nominale du circuit sans recalibrer les conducteurs et leur protection.
- Laisser le navire sans surveillance quand l'installation électrique est sous tension, éventuellement à l'exception d'une pompe de cale automatique et des circuits de protection contre l'incendie ou le vol.

2. Mise en place de nouveaux équipements

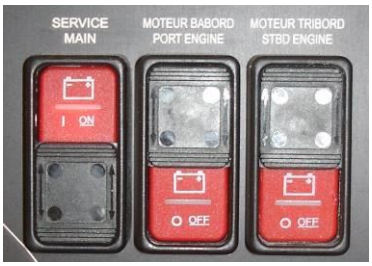
Depuis le 1er janvier 1996, les équipements électriques sont soumis à la directive européenne ''compatibilité électromagnétique'' (Réf. 89/336/CEE). Il est donc nécessaire d'installer de nouveaux équipements qui répondent à cette norme et qui portent le marquage CE. L'appareil doit être également livré avec un certificat de conformité et une notice d'utilisation.
N'utilisez que des appareils électriques à double isolation (classe II) ou mis à la terre dans le cas d'une installation 230 V. Lors de la pose de ces appareils, respectez les consignes de montage (section des fils, protection), en particulier, reliez les boîtiers ou enveloppes métalliques des appareils électriques installés au conducteur de protection du navire (conducteur vert, ou vert à bande jaune).
Pour éviter d'avoir des problèmes de maintenance, portez mention au manuel des éventuelles modifications du schéma électrique.

3. Batterie

La capacité du parc batteries a été étudiée pour subvenir aux besoins en énergie des accessoires du bord : trois batteries de 140 Ah en servitude (plus une autre de 140 Ah en option), situées sous la couchette arrière bâbord, et deux batteries de démarrage moteur de 90 Ah, situées chacune dans son compartiment moteur.
Pour éviter tout problème, il est nécessaire de veiller à la bonne charge et à l'entretien des batteries.



Parc batteries servitude sous couchette arrière Bd



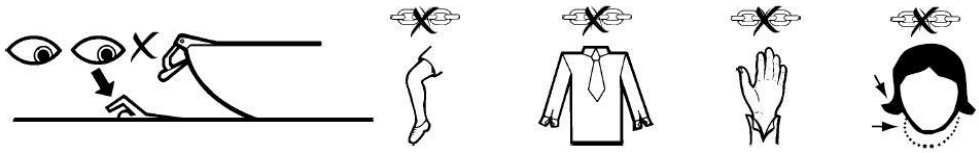
Commandes des coupe-circuits batteries au tableau électrique

ATTENTION !
- Lorsque vous installez de nouveaux appareils électriques, veillez à ce que la consommation globale de ces appareils reste en rapport avec la capacité de vos batteries.
- Toujours débrancher la borne – de la batterie avant la borne +.
- Ne jamais mettre en contact les deux bornes d'une batterie par l'intermédiaire d'objets conducteurs (Outils, etc...).
- Lors de la manipulation des batteries, éviter toute fuite de liquide électrolytique en les maintenant horizontalement. Porter des gants et des vêtements aptes à éviter tout risque de contact avec le liquide électrolytique en cas de fuite.
- En cas de projection d'électrolyte, rincez abondamment la partie du corps entrée en contact et consultez un médecin.

4. Guindeau électrique

ATTENTION !
Lorsque vous utilisez le guindeau électrique, il est impératif de faire fonctionner votre moteur légèrement accéléré.





Prévoir un couteau près de l'anneau d'étalingure afin de sectionner le câblot polyester en cas d'urgence.

ATTENTION !
Lors du mouillage de la chaîne de l'ancre, veillez à ce que vêtements amples, montres, bracelets, etc... restent bien éloignés de toutes parties mobiles et de la chaîne en mouvement.

5. Installation 230/125 Volts (ISO 13297) (option)

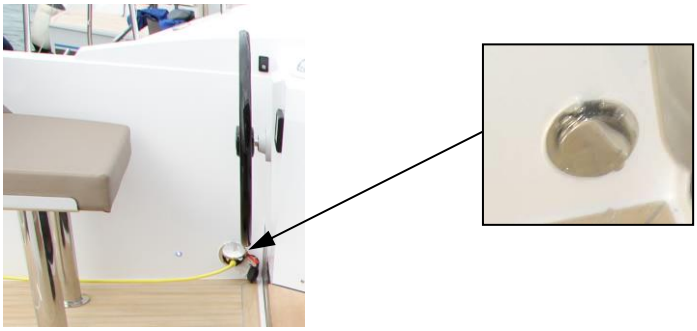
DANGER !
L'installation 230 V du bord est protégée par un disjoncteur différentiel 30 mA. Le câblage d'accessoires de bord supplémentaire en 230 V doit être effectué par des professionnels avec recalibrage échéant du disjoncteur général.

ATTENTION !
Lorsque le navire est à quai, mettre le coupe-circuit sur « ON » et vérifier le voyant de présence de tension.

DANGER !
Votre bateau est livré avec un câble d'alimentation bateau / quai et avec prise mâle côté borne de quai .Le câble est prévu pour une utilisation en extérieur. Sa section est adaptée en fonction de sa longueur et de la puissance du disjoncteur principal (Voir schéma électrique). La prise devra être adaptée à la prise femelle du quai (Vous renseigner auprès d'un professionnel si nécessaire). Elle devra être le plus proche possible du type IP 67 / IEC529.
- Couper l'alimentation à quai au niveau du dispositif de sectionnement installé à bord avant de brancher ou débrancher le câble d'alimentation bateau / quai.
- Brancher le câble d'alim. bateau / quai sur le bateau avant de le brancher sur la borne du quai.
- Débrancher le câble d'alimentation bateau / quai sur la borne du quai avant de le débrancher sur le bateau.
- Bien fermer la protection de l'entrée d'alimentation à quai.

Ne jamais :
- Nager à proximité d'un bateau relié à une prise de quai : risques d'électrocution !

AVERTISSEMENT
Ne pas laisser l'extrémité du câble d'alimentation navire / quai pendre dans l'eau. Il peut en résulter un champ électrique susceptible de blesser ou de tuer des nageurs situés à proximité.



Prise de quai au poste de barre bâbord

- Convertisseur



Concernant l'installation du convertisseur 12/230 V ou 12/125 V, respecter les recommandations suivantes :

Merci de prendre connaissance des consignes et instructions de sécurité fournies avec le produit avant de l'utiliser. Cet appareil a été conçu et testé selon les standards internationaux. Il doit être utilisé exclusivement dans le but pour lequel il a été conçu.

ATTENTION !
Risque d'électrocution



L'appareil est utilisé conjointement avec une source d'énergie permanente (batterie). Même si l'appareil est éteint, les bornes d'entrée et/ou de sortie risquent encore de transmettre de l'électricité.
- Toujours éteindre l'alimentation de courant CA et la batterie avant tout entretien ou toute réparation du produit. L'appareil ne contient aucun élément interne réparable par l'utilisateur.
- Ne pas enlever le panneau frontal et ne pas utiliser l'appareil si des panneaux ont été enlevés.
- Toute réparation doit être réalisée par du personnel qualifié.
- Ne pas utiliser l'appareil dans un endroit présentant un risque d'explosion de gaz ou de poussière.
- Conserver toujours suffisamment d'espace libre autour de l'appareil pour la ventilation et s'assurer que les orifices de ventilation ne sont pas obstrués.
- Consulter l'information du fabricant de la batterie pour s'assurer que le produit convient à la batterie utilisée.
- Respecter les instructions de sécurité du fabricant de la batterie.

MAINTENANCE : le convertisseur ne nécessite aucune maintenance particulière. Il suffit de vérifier tous les raccordements une fois par an. Éviter l'humidité et l'huile/suie/vapeur, et conserver l'appareil propre.

Aménagement

1. Aménagements extérieurs



a.) Pont avant

- coffre de baille à mouillage
- trampoline transfilé à la coque et à la poutre avant
- balcons avant avec sièges en teck
- taquets d'amarrage à tourner

b.) Cockpit

Vaste cockpit utilisable en salon de pont entièrement recouvert par casquette rigide :
banquette droite 4 personnes avec coffre sur bâbord
banquette en L 6 personnes avec coffres sur tribord
2 banquettes droites 2 personnes chacune sur poutre arrière
table de cockpit



b.) Postes de barre



A chaque console :
- un siège de barre inox avec assise et dossier
- une barre à roue
- électronique de navigation et compas

Sur le poste de barre tribord :
- commandes et tableaux moteurs

c.) Jupes

- capots d'accès aux compartiments moteurs
- échelle de bain à tribord
- mains-courantes
- nable de barre franche de secours
- douchette de pont à tribord
- taquets d'amarrage à tourner pour l'annexe

2. Aménagements intérieurs carré / nacelle (*toutes versions*)



- plafond vaigré équipé d'éclairage LED sur variateur
- plancher en PVC bois stratifié
- vue panoramique 360°
- porte d'entrée coulissante de plein pied
- Accès aux trappes de survie sous les escaliers de descente
- table de carré six couverts
- banquettes
- volumes de rangement sous assises
- méridienne sur tribord (ou meuble de rangement en option)
- frigo 2 tiroirs (ou table à cartes en option)
- cuisine sur bâbord :
    - plaque de cuisson 2 feux inox
    - serre-casseroles
    - four encastré
    - ice box intégrée
    - un évier inox avec mitigeur
    - placard / rangements
    - poubelle



3. Aménagements intérieurs flotteur tribord (*toutes versions*)



- 1 cabine arrière avec :
    - lit double de 160 x 198 cm
    - matelas de 12 cm avec une housse lavable
    - volume de rangements situés sous le lit.
    - penderie sur bordé intérieur
    - équipet de rangement le long des bordés
    - éclairage LED sur variateur et 2 liseuses
    - stores et rideaux occultant de cabines
    - bordé et plafond vaigré, plancher en stratifié
    - un panneau de pont
    - un plexi de bordé avec hublot ouvrant

- 1 salle d'eau avec :
  - 2 espaces toilette avec lavabo et mitigeur équipés chacun de :
    - miroir sur façade
    - un plexi de bordé avec hublot ouvrant
    - éclairage par plafonnier
    - WC marin manuel
    - support à papier toilette
    - porte-serviette
  - 1 espace douche équipé de :
    - barre de douche avec pommeau
    - éclairage plafonnier



- coursive
  - espace rangement penderie (grand volume)
  - (possibilité en option : machine à laver à tribord)
  - main courante descente flotteur
  - éclairage LED sur variateur
- 1 cabine avant avec
  - lit double de 160 X 200 cm environ.
  - matelas de 12 cm avec une housse lavable.
  - penderie munie d'étagères.
  - volume de rangements situés sous le lit.
  - équipet de rangement le long des bordés
  - un plexi de bordé avec hublot ouvrant
  - un panneau de pont
  - éclairage LED sur variateur et 2 liseuses.
  - stores et rideaux occultant de cabine
  - bordé et plafond vaigré, plancher en stratifié.
- 1 pointe avant aménageable (option)



4. Aménagements intérieurs flotteur bâbord

• *version 4 cabines*

Aménagement bâbord semblable au flotteur tribord décrit ci-dessus

• *version Propriétaire*



- 1 cabine arrière avec :
  - lit propriétaire de 160 x 190 cm environ
  - équipet de rangement le long du bordé
  - éclairage LED par plafonniers et 2 liseuses
  - stores et rideaux occultant de cabines
  - un plexi de bordé avec hublot ouvrant
  - un panneau de pont
- 1 bureau à un abattant avec pouf
- 1 meuble bas avec rangements.
- un plexi de bordé avec hublot ouvrant
- penderies avec étagères.
- 1 salle de bain avec :
  - 1 cabinet de toilette équipé d'un lavabo et mitigeur
  - meuble 3 portes et 6 volumes de rangement équipé de 3 miroirs dans salle de bain
  - un plexi de bordé avec hublot ouvrant
- 1 panneau de pont
- 1 douche séparée avec panneau de pont

Installation gaz

1. Conseil d'utilisation

- Avant toute utilisation ou maintenance, lire attentivement les notices d'utilisation du réchaud et du détendeur.
- S'assurer de la conformité de la bouteille de gaz et du détendeur aux préconisations du réchaud (débit, pression, type de gaz).
- S'assurer de la conformité de la bouteille de gaz à la réglementation en vigueur dans le pays d'utilisation.
- Ne pas obstruer l'accès rapide aux éléments de l'installation gaz (coffre bouteille, robinet d'arrêt).
- La bouteille de gaz doit toujours être entreposée dans le logement étanche et ventilé prévu à cet effet. De même pour les bouteilles de réserve ou vides. Aucun autre équipement ne doit être stocké dans ce logement.
- Ne jamais laisser le navire sans surveillance lorsque des appareils au gaz fonctionnent.
- Fermer l'ensemble des robinets du circuit quand le bateau n'est pas occupé (robinet d'arrêt, robinet détendeur), même quand la bouteille est considérée comme vide.
- Ne jamais fumer en entrant à l'intérieur du bateau lorsque celui-ci était fermé, assurez-vous de l'absence d'odeur de gaz.
- Si vous sentez une odeur de gaz, fermer les robinets du circuit et ceux du réchaud, ventiler le bateau, détecter la fuite avant de remettre l'installation en service.
- Utiliser le panneau ouvrant dans le plexi zénital du rouf pour assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation de la plaque de cuisson.





Réchaud avec allumage électrique

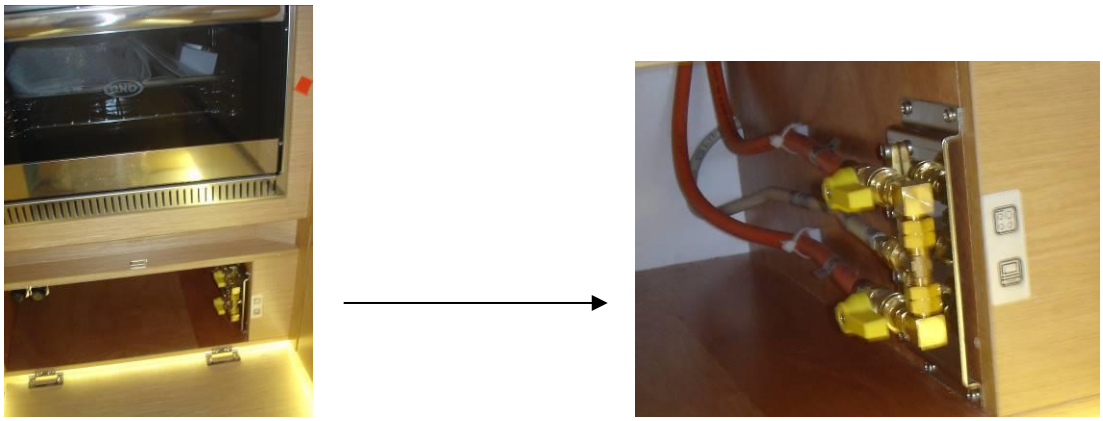
AVERTISSEMENT
Les vannes du circuit doivent être immédiatement fermées en cas d'urgence.

ATTENTION !
Des précautions sont à prendre pour éviter tout contact avec des flammes nues et autres zones chaudes.

AVERTISSEMENT
- Les appareils à flamme nue brûlant du combustible consomment l'oxygène de la cabine et rejettent des produits de combustion dans le navire. Une bonne ventilation est nécessaire : ouvrez les évents désignés lorsque les appareils fonctionnent.
- Ne pas se servir du réchaud ou du four pour chauffer les parties habitables.
- Ne jamais obstruer les ouvertures de ventilation et vérifier que les appareils à conduit de fumée fonctionnent correctement.

2. Vérification du circuit

- Le circuit de gaz doit faire l'objet d'essais périodiques :
  - Fermer tous les robinets de la cuisinière.
  - Ouvrir le robinet d'alimentation du réchaud ainsi que celui du détendeur.
  - Vérifier l'étanchéité de tous les raccordements au moyen d'un appareil de détection des fuites ou par application d'eau savonneuse.



Robinet double de coupure d'arrivée de gaz sous évier de cuisine (voir plan n°12 p. 68)

ATTENTION !
Ne pas utiliser de solutions contenant de l'ammoniaque.

DANGER !
Ne jamais utiliser de flamme pour rechercher les fuites.

Il convient que les réparations et les modifications du circuit soient effectuées par une personne compétente.
Les tuyaux flexibles doivent être :
- contrôlés régulièrement, au moins une fois par an,
- remplacés si une date de péremption inscrite sur le tuyau est dépassée,
- remplacés cinq ans après la date de fabrication du tuyau, peut-être marquée sur celui-ci,
- remplacés en cas de détérioration.

3. Changement des bouteilles de gaz

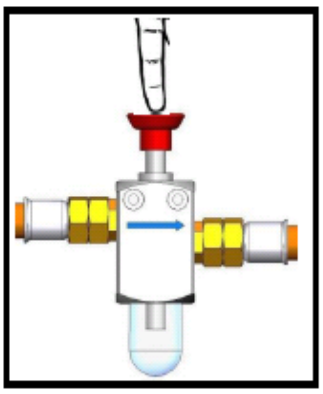
DANGER !
- Fermer les robinets du réchaud.
- Fermer le robinet d'alimentation en gaz.
- Ne pas fumer, ni utiliser de flamme nue pendant le remplacement de la bouteille de gaz.
- Bien ventiler le compartiment logeant la bouteille de gaz lors de son remplacement.

AVERTISSEMENT
En cas d'installation GPL :
- ne pas fumer, ni utiliser de flamme nue pendant le remplacement des bouteilles de GPL.
- fermer le robinet de la bouteille vide avant de la débrancher pour la remplacer.
- en cas de fuite de GPL ou de feu à partir d'un réservoir GPL, fermer le robinet de la bouteille et faites réparer l'installation par une personne compétente avant la remise en service.

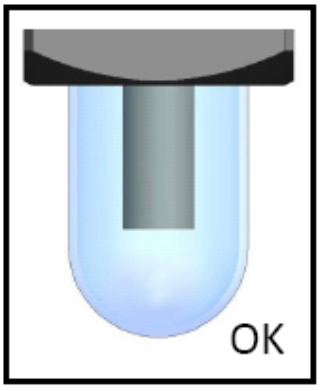
4. Détecteur de fuite dans la boîte à gaz



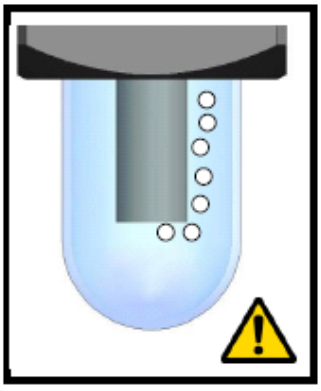
Principe de fonctionnement / procédure :



Appuyer sur le bouton et tenir pendant 10 secondes.



Si aucune bulle n'apparaît dans le récipient, pas de fuite.



Si des bulles apparaissent, le système a une fuite. Localiser et réparer la fuite.

Moteur (ISO 16147)

1. Entretien moteur

Il est nécessaire d'effectuer un entretien régulier en suivant les préconisations du constructeur.
Lisez attentivement la notice d'utilisation du moteur qui accompagne le bateau.
Suivez en particulier les instructions relatives à l'hivernage.
N'hésitez pas à consulter votre revendeur ou un professionnel qualifié.
En l'absence de précisions, procéder de la façon suivante :

- Fermer la vanne de prise d'eau moteur,
- Débrancher le tuyau de la vanne de prise d'eau moteur,
- Vidanger le circuit eau de mer,
- Plonger le tuyau dans un bidon de liquide permanent –25°,
- Faire tourner le moteur jusqu'au rejet du liquide par l'échappement,
- Rebrancher le tuyau sur la vanne à la fin de l'opération,
- Mettre une affiche au tableau électrique et aux coupe-batteries indiquant que la vanne de prise d'eau moteur est fermée.



ATTENTION !
Ne pas naviguer sous voiles et moteur si l'angle de gîte est supérieur à 10°.
Tout changement de motorisation doit respecter les capacités du bateau et être réalisé par un motoriste spécialisé en mécanique marine.

2. Mise à l'eau du bateau / réglages

Mettre la commande des gaz au point mort avant de démarrer le moteur pour prévenir les mouvements du bateau et/ou la mise en rotation de l'hélice.

ATTENTION !
Après la première mise à l'eau et mise en tension du gréement, vérifiez le lignage de ligne d'arbre ou la collerette du sail drive.
• S'assurer que la vanne de prise d'eau du circuit de refroidissement est ouverte, et qu'il y a bien de l'eau qui sort de l'échappement moteur.
• Bateaux équipés de presse-étoupe à joint tournant : purger l'air du presse-étoupe après chaque mise à l'eau.

AVERTISSEMENT
Précautions d'usage en cas d'installation d'hélices fixes : ne pas les embrayer en marche arrière ou avant sous voiles; risque d'aspiration d'eau de mer par siphonnement et serrage du moteur.

Un contrôle succinct de la fixation des hélices lors de mises à l'eau ultérieures pourra être effectué. Le mauvais fonctionnement d'une hélice engendre des vibrations et peut provoquer la perte de l'hélice.

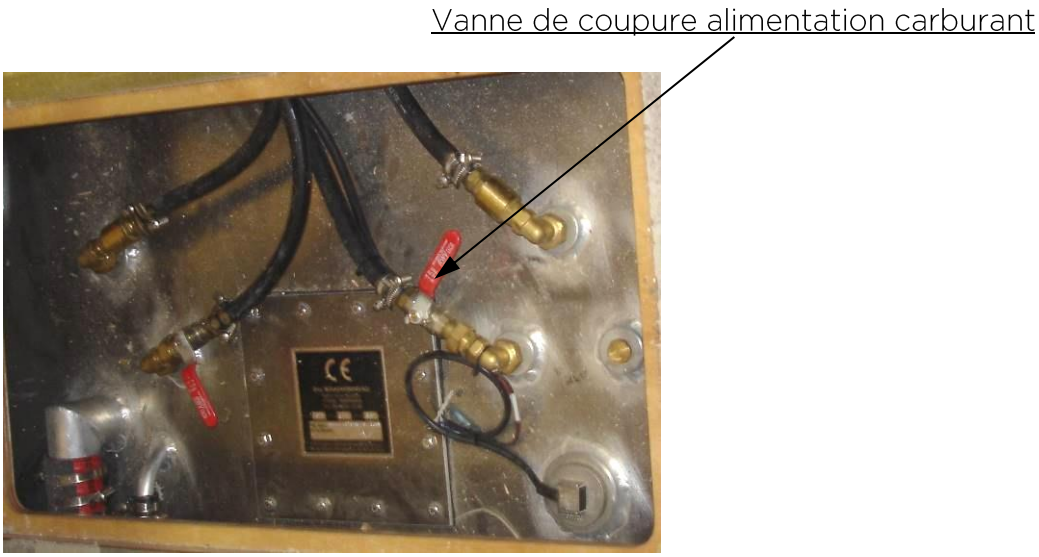
3. Emission des gaz d'échappement

DANGER !
Les moteurs à combustion produisent du monoxyde de carbone. Une exposition prolongée aux gaz d'échappements peut causer des séquelles graves, voire entraîner la mort.

4. Sécurité

DANGER !
Le moteur ne doit pas être en marche lorsque des baigneurs évoluent près du bateau afin d'éviter tous risques de blessures graves par l'hélice.
Le moteur doit si possible être à l'arrêt pour toute opération de maintenance ou de contrôle du moteur. Sinon, une vigilance particulière devra être portée aux organes en mouvement (arbres d'hélice, courroies, etc...) afin d'éviter tout risque de blessures.

Carburant (ISO 10088)



Les tuyaux souples ISO 7840 pour carburant doivent être remplacés dès le premier signe de détérioration par des tuyaux portant le même marquage.

ATTENTION !
- La capacité nominale en carburant n'est pas totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement de votre bateau. Par sécurité, conservez une réserve de 20%.
- Eviter le contact entre les matériaux inflammables et les parties chaudes du moteur.

Ne jamais:
- Entreposer de matière inflammable dans des espaces non prévus à cet effet.
- Fumer pendant le remplissage des réservoirs.
- Obstruer les orifices de ventilation (évent, grille d'aération moteur).
- Modifier l'installation sauf si cela est exécuté par un technicien qualifié dans ce domaine.

CHECK LIST

DEMARRAGE DU MOTEUR :

- ☐ Ouverture de la vanne d'aspiration moteur
- ☐ Ouverture vanne carburant
- ☐ Vérifier le niveau d'huile moteur
- ☐ Vérifier le niveau du liquide de refroidissement
- ☐ Vérifier la position des coupe-circuits des batteries moteur
- ☐ Vérifier la charge des batteries
- ☐ Vérifier les bornes et les cosses des batteries, les graisser si nécessaire
- ☐ Levier de commande des gaz à mi-course, embrayage au point mort
- ☐ Etablir le contact
- ☐ Démarrer
- ☐ Contrôler la sortie d'eau
- ☐ Extinction des alarmes et voyants
- ☐ Laisser chauffer le moteur au ralenti pendant 5 à 6 minutes
- ☐ Vérifier la bonne étanchéité de tous les circuits de refroidissement de combustible, de lubrifiant et d'échappement

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

ARRET MOTEUR :

- ☐ Mise au ralenti du moteur pendant 5 minutes
- ☐ Appuyez sur le bouton poussoir Arrêt/Stop
- ☐ Coupez le contact
- ☐ Fermez les différentes vannes.

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

REMPLISSAGE DU RESERVOIR :

- ☐ Extincteur à proximité
- ☐ Moteur éteint
- ☐ Equipements électriques coupés
- ☐ Panneaux de pont et hublots fermés
- ☐ Ne pas remplir le réservoir entièrement pour permettre une expansion du carburant

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

AVANT LE DEPART DU PORT

- Météo
- Ravitaillement
- Vêtements pour la navigation
- Documents et équipements obligatoires à bord et en état de marche
- Equipements de sécurité (brassières, harnais, extincteurs, fusées de détresse, barre franche de secours)
- Consignes de sécurité données à l'équipage avec mention des emplacements des équipements
- Pompes de cale en état de marche
- Feux de navigation en état de marche
- Réservoirs carburant remplis
- Réservoir d'eau rempli
- Vérifier la bonne étanchéité de tous les circuits
- Vérifier le niveau de liquide de refroidissement
- Vérification du bon fonctionnement des gouvernails
- Filtres à gasoil propres et en état
- Niveaux d'huile moteur
- Charge des batteries
- Gréement en état (tension des haubans) et contrôler les filières.
- Accastillage en état (poulies, winches, cordages, enrouleur, manivelles, coinceurs)
- Voiles en état (coutures, ralingues, chariots)
- Fermer les hublots et panneaux de pont

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

AU RETOUR :

- Bateau correctement amarré et défendu
- Voiles séchées et rangées
- Equipement de sécurité séché et rangé
- Rinçage du bateau à l'eau douce
- Ecarter les drisses pour qu'elles ne battent pas
- Lover les différents bouts
- Pas de fuite des circuits combustibles
- Pas de fuite des circuits sanitaires et d'assèchement
- Fermeture des vannes
- Ouverture du frigo
- Fermeture du circuit électrique

En cas de doute ou de problème, consultez le manuel du propriétaire, les notices techniques, les plans ou votre revendeur.

Protection contre l'incendie (ISO 9094)

1. Extincteurs portatifs

Les extincteurs sont soumis aux réglementations nationales, de ce fait votre bateau est livré sans.
Nous vous invitons à équiper votre bateau d'extincteurs, conformément à la norme ISO 9094-1, aux conditions ci-dessous :

a) Capacité minimale par extincteur : 5A/34B(*)
b) Capacité combinée minimale des extincteurs : 10A/68B, suivant normes ISO / WD 9094
c) 1 extincteur à moins de :
- 1 m pour bateau<10 m ou 2 m pour bateau>10m du cockpit
- 2 m de l'orifice de décharge pour noyer le moteur,

d) 1 extincteur à moins de 2 m du réchaud,
e) 1 extincteur à moins de 5 m des couchettes.
f) Les extincteurs au dioxyde de carbone ne peuvent être placés que dans les locaux d'habitation où des liquides inflammables sont présents (Ex. : cuisine) ou contenant des équipements électriques sous tension. Il ne doit y avoir qu'un seul extincteur au CO_2 par zone de risque et sa capacité maximale ne doit pas être supérieure à 2 kg.

Emplacements conseillés : carré, coursives flotteurs bâbord et tribord.

Seules des pièces de remplacement compatibles doivent être utilisées pour les systèmes anti-feu. Elles doivent comporter les mêmes indications et être équivalentes techniquement.

ATTENTION !
Il est de la responsabilité du propriétaire/chef de bord:
• de faire vérifier les équipements de lutte contre l'incendie conformément aux prescriptions du constructeur et de la réglementation de votre pays.
• de remplacer le matériel de lutte contre l'incendie s'il est périmé ou déchargé, par des appareils d'extinction de capacité égale ou supérieure.
• d'indiquer aux membres d'équipage :
- l'emplacement et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie
- l'emplacement de l'orifice de décharge du compartiment moteur
- l'emplacement des trajets d'évacuation et des sorties
• de s'assurer que le matériel de lutte contre l'incendie est facilement accessible lorsque le navire est occupé.
• de garder toujours les cales propres et vérifier qu'il n'y a pas présence de vapeur de fuel ou gaz.

Ne jamais:
• S'asseoir sur les flotteurs lorsque le bateau avance à une allure rapide
• Obstruer les passages vers les issues de secours (panneaux de pont).
• Obstruer les commandes de sécurité (vanne(s) de gaz, vanne(s) de carburant, interrupteurs élec.)
• Obstruer les rangements contenant des extincteurs.
• Laisser le navire inoccupé avec un réchaud ou un chauffage allumé.
• Utiliser de lampe à gaz dans le navire.
• Remplir un réservoir de carburant ou changer une bouteille de gaz quand le moteur, le réchaud ou un chauffage fonctionnent.
• Fumer en manipulant des carburants ou du gaz.
• Accrocher des rideaux pendant librement à proximité du réchaud ou d'autre appareil à flamme ouverte.
• Stocker de produits combustibles dans le compartiment moteur.

AVERTISSEMENT
Si un extincteur fonctionnant au CO_2 est installé, l'information suivante doit être affichée près de son emplacement :
« Cet extincteur contient du CO_2 – Ne l'utiliser que pour combattre des feux d'origine électrique ou des feux de cuisine. Pour éviter l'asphyxie après décharge, quitter la zone immédiatement. Ventiler avant d'entrer. »
Après l'extinction d'un feu, ne pas ouvrir immédiatement le compartiment moteur pour éviter tout dégagement de fumées toxiques et projection de produits incandescents (huile, eau).

2. Equipement fixe moteur

Chaque compartiment moteur est équipé d'un extincteur fixe d'une capacité de 6 kg de gaz FM 200. L'extincteur fixe de chaque compartiment moteur se déclenche par une tirette installée près des vannes de coupure des réservoirs carburants.

APRES TOUTE DECHARGE DE GAZ (CO2 gaz asphyxiant)

- Après toute décharge de gaz, actionner la ventilation du compartiment moteurs durant 5 mn minimum avant d'y pénétrer. Pour cela tourner la clé de contact moteur en position « ON ». Il est toutefois interdit de démarrer les moteurs sans un contrôle approfondi de la cale moteur : moteur, accessoires, câbles électriques, tuyaux, etc…
- Fermer les vannes d'arrêt Gazole.
- Disjoncter ou isoler les circuits électriques
- Evacuer la partie habitation

Protection contre la foudre

Il est nécessaire pour votre sécurité de respecter certaines précautions.

1. Maintenance

Si le navire a été atteint par la foudre :
- l'installation de protection doit être inspectée pour déceler les dégâts matériels et vérifier l'intégrité du dispositif.
- les compas, les dispositifs électriques et électroniques doivent être examinés afin de déterminer si des dégâts ou des changements d'étalonnage se sont produits.

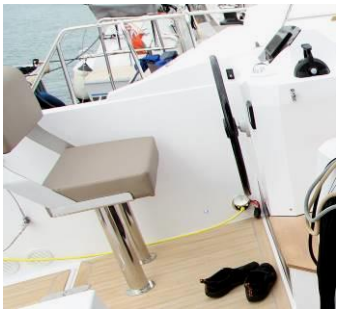
2. Protection des personnes pendant un orage

AVERTISSEMENT
Lors d'un orage, il est préférable de respecter les consignes suivantes :
• Les personnes doivent se tenir autant que possible à l'intérieur du navire.
• Les personnes ne doivent pas se trouver dans l'eau ni laisser pendre leurs bras et leurs jambes dans l'eau.
• Tout en assurant un contrôle satisfaisant du navire et de la navigation, les personnes ne doivent toucher à aucune partie raccordée à une installation de protection contre la foudre, surtout pas de manière à relier ces parties.
• Il est souhaitable que les personnes évitent tout contact avec les parties métalliques du gréement, les espars, les pièces d'accastillage et les filières.

Gouvernail (ISO 8847)

1. Barre à roue standard

L'appareil à gouverner est un élément essentiel de sécurité et de confort. Le système par transmission directe par drosses, choisi pour ses qualités professionnelles et ergonomiques, confère à votre Nautitech 46 Open un excellent touché de barre.



Barre à roue

Contrôles périodiques à effectuer:

- Contrôler le jeu des différents éléments (mèches safrans/bagues, le serrage de l'ensemble de la boulonnerie)
- Reprendre la tension aux secteurs

En cas de doute ou problème, consulter votre revendeur.



Système de gouverne

2. Barre franche de secours

ATTENTION !

- Le **Nautitech 46 Open** est équipé d'une barre franche de secours qui doit rester facilement accessible, nous vous conseillons de les stocker dans un coffre de cockpit nacelle.
- Elle n'est conçue que pour naviguer à vitesse réduite en cas d'avarie de la barre.

Pour l'utiliser:

- dévisser le bouchon de nable situé sur les jupes arrières Bd et Tb.
- mettre en place la barre sur la tête de mèche du safran.



Nable de barre franche sur jupe arrière

Navigation

AVERTISSEMENT
Dans toutes les situations, adapter la vitesse de votre bateau aux conditions environnantes et conservez une marge de sécurité. Faites particulièrement attention :
- à l'état de la mer, aux courants, à la force du vent.
- au trafic
- aux manœuvre de ports
- aux passages dans les zones de mouillage.
- Observer les règles de priorité telles qu'elles sont définies par les règles de route et imposées par le COLREG.
- Assurer vous de toujours disposer d'une distance suffisante pour vous arrêter ou manœuvrer si nécessaire afin d'éviter une collision
- Respecter les zones de limitations de vitesse .
- Par courtoisie et par sécurité pour les autres navires, veiller à ne pas produire un sillage important à proximité d'autres embarcations

AVERTISSEMENT
- Vous devez équiper votre bateau de lignes de vie. Des points d'ancrage sont prévus sur le pont. Référez-vous au plan d'accastillage de votre bateau.
- La stabilité de votre bateau a été étudiée en tenant compte de la masse du bateau en condition lège, de l'équipement standard à bord et des options catalogue chantier. Tout changement dans la disposition des masses à bord (par exemple : l'addition d'un radar, le changement d'un moteur etc...) peut affecter la stabilité, l'assiette et les performances de votre bateau.

Fixer soigneusement les éléments mobiles lorsque le bateau est en navigation.
Les vagues déferlantes constituent des dangers importants pour la stabilité.
Le remorquage d'un bateau entraîne une surcharge importante, ayant une incidence défavorable sur la stabilité de votre bateau.

- Ne jamais :
  Soulever de poids importants à l'aide de la bôme.

La stabilité a été évaluée pour un navire en condition lège.
Ce navire est susceptible de chavirer et de rester retourné s'il porte une surface de voilure excessive. Il est conçu pour ne pas couler dans de telles circonstances. Il convient de réduire le plan de voilure selon la vitesse et la force du vent et d'observer les précautions suivantes :

- en cas de forte rafale CHOQUER LES ECOUTES
- au près serré LOFER
- par vent de travers CHOQUER LES ECOUTES
- aux allures portantes ABATTRE

La surface sur le dessus du roof est considérée comme pont de travail pour la manœuvre des voiles.

ATTENTION !
Le **Nautitech 46 Open** est susceptible de retournement.
De fait, l'intégrité des cloisons étanches avant et arrière doit être impérativement respectée



Armement de sécurité

L'armement de sécurité obligatoire n'est pas harmonisé au sein de la communauté européenne. Il convient de vous informer quant aux prescriptions nationales aux quelles est soumis votre bateau en fonction du pavillon d'immatriculation. En France, les navires de plaisance revêtus du marquage CE doivent posséder à bord le matériel d'armement et de sécurité prévu pour la catégorie de navigation retenue par le plaisancier.

1. Réduction de voilure (voir plan n° 5 p. 54 et tableau de réduction de voilure p. 55)

Ce bateau peut chavirer et rester à l'envers s'il porte trop de toile. Il est conçu pour ne pas couler dans ce cas. La surface de voilure doit être réduite si la vitesse moyenne du vent est excessive (voir tableau de réduction de voilure).

Pour limiter le risque de retournement, de rupture d'une pièce du gréement ou du mât (ce qui peut entraîner un démâtage), la voilure sera réduite en fonction de la force du vent mais aussi d'éléments tels que :

- état de la mer,
- confort et aptitude de l'équipage,
- entrée ou sortie de port, proximité de danger,
- rafales de vent ou brouillard.

2. Panneaux d'évacuation en cas de retournement

Chaque flotteur est équipée d'un panneau d'évacuation, assurez-vous qu'ils sont bien fermés avant d'appareiller.



3. Chute à la mer

Votre bateau est équipé :

- de lignes de vie, ne pas hésiter à y accrocher le harnais dès que vous manœuvrez dans des conditions difficiles de vent ou de mer,
- d'une échelle de bain télescopique sur la jupe arrière tribord qui se déploie pour remonter un homme tombé à la mer.



4. Radeau de survie (ISO 9650) (fourniture optionnelle)

Le(s) radeau(x) de survie 6 pax est(sont) prévu(s) dans les coffres de la poutre arrière avec accès par le cockpit ou sous la nacelle. Chaque radeau est maintenu par des sangles qu'il faut détacher ou découper ; positionner un couteau à proximité.
Lisez attentivement leur manuel d'utilisation. L'équipage doit être familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité (harnais, fusées, radeau de survie, etc....), les écoles de voiles et les clubs organisent régulièrement des sessions d'entraînement.
Si vous cadenassez le coffre de Bib , n'oubliez pas de le déverrouiller avant d'appareiller.





Amarrage, mouillage et remorquage (ISO 15084:2003)

ATTENTION !
Informations sur la résistance à la rupture des points d'ancrage.
Chaque point d'ancrage est conçu et installé de manière à recevoir une charge horizontale, Pn, en kilonewtons, sans qu'il se produise de défaillance au niveau du point d'ancrage ou de la structure à laquelle il est fixé:
A l'avant, pour le mouillage et le remorquage: 5,5 tonnes (53,7 kN)
A l'avant, pour l'amarrage: 4,5 tonnes (43,8 kN)
A l'arrière: 3,8 tonnes (37,4 kN)
• La résistance à la rupture des lignes/chaînes ne doit en général pas excéder 80 % de la résistance à la rupture des points d'ancrage.
• Si l'usage d'un point d'ancrage spécifique n'est pas évident, le fabricant du bateau doit prévoir un étiquetage sur le point d'ancrage (point d'ancrage destiné au mouillage et/ou au remorquage).
• Toujours remorquer ou être remorqué à faible allure. Ne jamais dépasser la vitesse limite d'une coque à déplacement lors d'un remorquage.
• Un câble de remorquage doit toujours être amarré de manière à pouvoir être largué sous charge.

1. Responsabilité

Il est de la responsabilité du propriétaire/de l'exploitant de s'assurer que les cordages d'amarrage, les câbles de remorquage, les chaînes et les lignes de mouillage ainsi que les ancres sont adéquats pour l'utilisation prévue du bateau.
Il convient en outre que le propriétaire prenne en considération les actions nécessaires lors de la fixation d'un câble de remorquage à bord.

2. Points d'ancrage non métalliques

Si des points d'ancrage non métalliques sont installés sur le bateau, il faut tenir compte de leur durée de vie limitée. Ils doivent être remplacés dès qu'ils présentent des signes de détérioration, des fissures de surface visibles ou une déformation permanente.
Nota bene : les éléments noirs sont moins sensibles aux UV que ceux de couleur claire.

Manutentions, transport, mise à sec

Lors des grutages, veillez à ce que les élingues soient correctement positionnées et qu'elles ne portent ni sur les hélices, les arbres d'hélice ou une sonde fragile.
Les portiques de levage seront assez larges ou équipés d'écarteurs de manière à ne pas exercer sur les listons d'efforts transversaux excessifs.
Evitez que les élingues portent sur les filières.
Les patins de ber doivent être positionnés au niveau d'éléments structurels et n'exercer que la pression nécessaire au bon équilibre du bateau.
Profitez des sorties d'eau pour inspecter les hélices, les safrans, les passe-coques et les sondes.



Conseils pour hisser une personne en haut du mât

Protection de l'environnement

Nous vous invitons à vous tenir informé des règlements locaux de respect de l'environnement, et à respecter les réglementations internationales contre la pollution en milieu marin (MARPOL) ainsi que les codes de bonne pratique.

ATTENTION !
- La plupart des produits d'entretien, les huiles moteurs et les hydrocarbures ne sont pas neutres pour l'environnement, il faut donc les décharger dans des lieux réglementés (renseignez-vous auprès de la capitainerie).
- Ne pas mettre en route la pompe de cale quand il y a présence d'huile ou d'hydrocarbure dans le compartiment moteur car il est nécessaire de décharger ces produits dans des lieux réglementés.
- Certains produits peuvent également présenter des risques pour votre sécurité et celle des autres, c'est pourquoi il est important de lire et de respecter les conseils d'utilisation.
- Les substances utilisées doivent être étiquetées et stockées dans un endroit approprié du bateau.
- Ne pas décharger les toilettes ou le contenu des réservoirs de rétention près des côtes ou dans des zones interdites et d'utiliser les systèmes de pompage des ports ou des marinas pour vider les cuves de rétention avant de quitter le port.

Garantie

A) GARANTIES CONTRACTUELLES

Remarque : la présente garantie ne s'applique pas aux bateaux exploités à titre professionnel (étant précisé que toute exploitation locative entre dans cette catégorie) ni aux bateaux participant à des compétitions qui peuvent bénéficier de garanties spécifiques.

8 - Garanties

a) Bateaux et matériels neufs :

8.1.1 - Le Vendeur doit à l'Acheteur professionnel ainsi qu'aux consommateurs domiciliés hors le territoire de l'Union Européenne les garanties légales telles que définies dans la cadre de la vente de navires par les articles 1641 et 1648 du Code Civil et dans le cadre du contrat de construction navale par les articles 7 et 8 de la loi n° 67.5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires.

8.1.2 - Le Vendeur doit à l'Acheteur domicilié sur le territoire de l'Union Européenne, et contractant en tant que consommateur, les garanties telles que définies dans le cadre d'un contrat de vente de navires par les articles 7 et 8 de la loi du 07.01.1967 portant statut des navires, et dans le cadre de l'ordonnance (2005-136) du 17.02.2005 reprise dans le Code de la Consommation. Indépendamment de la garantie ainsi consentie, le Vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil (cf. 8.1.1).

8.2 - Vices apparents : la réception libère le Vendeur de son obligation de garantie de la conformité et des vices apparents.

8.3 - Garantie contractuelle :
Sauf clauses de garantie ou de pénalités expressément convenues lors de l'acceptation de la commande, la garantie du Vendeur est accordée dans les conditions suivantes :

- l'Acheteur bénéficie d'une garantie contractuelle de deux ans à compter de la date de réception du navire, portée sur le procès-verbal de réception.
- Elle est limitée, au choix du constructeur, au remplacement ou à la réparation gratuite de toutes pièces reconnues défectueuses par les services techniques du constructeur et ce, sans indemnité d'aucune sorte.
- Pour les organes et accessoires qui portent visiblement la marque d'un autre fournisseur, la garantie est limitée à la garantie offerte par ce fournisseur.
- Il est précisé que les éventuels frais de manutentions, transports, stationnement, convoyage, engagés pour la réalisation de ces opérations demeurent à la charge exclusive de l'acheteur-utilisateur, sauf à ce que le chantier NAUTITECH Catamarans propose d'y déroger d'une manière partielle ou totale.

- Sont exclus de la garantie contractuelle du constructeur :

- les frais de transport du bateau et de toute piè
- ce ainsi que leurs conséquences, ainsi que les frais et/ou dommages éventuels consécutifs à l'impossibilité d'utilisation du bateau et/ou du matériel ;
- l'usure normale ;
- les fissures, craquelures ou décoloration du gelcoat ;
- les dommages résultant de :
    - cas fortuits ou de force majeure ;
    - les transformations et modifications, ou réparations même partielles effectuées en dehors d'ateliers habilités par le fabricant ;
    - l'inobservation des préconisations d'entretien précisées dans le manuel du propriétaire remis avec le bateau ;
    - la mauvaise utilisation, notamment, l'usage négligeant, imprudent, abusif ou anormal ;
    - la participation à des compétitions ;
    - les négligences quant à la prise de mesures conservatoires qui s'imposent ;
    - conditions de stockage ou de transport inadaptées.

Pour bénéficier de la garantie contractuelle du constructeur, l'acheteur-utilisateur devra présenter dûment remplis le certificat de livraison du bateau et le document de garantie chaque fois qu'il demandera à en bénéficier et, à peine de forclusion, notifier par écrit à son concessionnaire-vendeur, le défaut ou le vice, d'une manière précise et motivée dans un délai de 15 jours à compter de sa découverte.

8.4 - La garantie couvre un usage marin dans des conditions de vent et de mer acceptables pour la sécurité et conforme à la catégorie d'homologation du navire. Dans ces conditions elle ne peut en aucun cas couvrir des événements survenus à l'occasion ou consécutifs à des abordages, échouements, déferlantes, raz de marée, cyclones, fortes tempêtes, et tout autre événement exceptionnel et/ou consécutif à une erreur de navigation.

8.5 - La perte ou détérioration des produits survenue après le transfert des risques à l'Acheteur ne libère pas celui-ci de son obligation de payer le prix.

b) Bateaux et matériels d'occasion :

Le bon de commande stipule si le bateau ou le matériel est d'occasion.
L'Acheteur bénéficie d'une garantie contractuelle d'un an, uniquement sur la coque et le moteur, à compter de la date de réception du navire ou des marchandises, portée sur le procès-verbal de réception.

c) En complément de la garantie contractuelle ci-dessus détaillée, le Vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil et lorsqu'elles ont applicables, des dispositions de l'ordonnance du 17.02.2005.

B) CONDITIONS COMMUNES AUX GARANTIES

Toute demande de prise en charge dans le cadre des présentes conditions de garantie devra être formalisée par écrit auprès de NAUTITECH Catamarans à compter de la découverte du défaut et dans un délai de huit (8) jours concernant la mise en œuvre de la garantie contractuelle. Toute demande devra également préciser le numéro de série du bateau concerné et le cas échéant les références de la pièce faisant l'objet de la demande de garantie.

D'autre part, la demande devra indiquer les circonstances précises dans lesquelles le dommage est intervenu.

NAUTITECH Catamarans pourra, pour instruire la demande, demander toutes précisions et désigner à ses frais un expert ou technicien de son choix pour établir les circonstances de l'apparition des désordres et se faire communiquer toutes pièces nécessaires.

Aucune immobilisation consécutive aux défaillances constatées et/ou aux travaux de remplacement et/ou de réparation quelle qu'en soit la durée ne pourra ouvrir droit à indemnité.

Les frais de stationnement, les droits de douane et autres frais accessoires demeureront, en tout état de cause, à la charge du propriétaire.

Toutes réparations et/ou tous remplacements seront effectués par un agent NAUTITECH Catamarans autorisé ou par tout professionnel dûment mandaté par le Chantier. Si la nature des réparations exige que les travaux sous garantie soient réalisés dans les ateliers de NAUTITECH Catamarans ou en tout autre lieu différent du lieu où le Produit est situé, les coûts de transport aller et retour au Chantier seront supportés par le propriétaire.

En cas de nécessité de mise à sec du bateau, les frais de sortie et de remise à l'eau seront à la charge du propriétaire.

C) TRANSFERT DE GARANTIES

Les garanties sont consenties au premier acquéreur du bateau concerné. Elles ne sont transférables qu'après accord préalable et écrit de NAUTITECH Catamarans.

Une note de transfert de propriété du Produit est fournie avec les documents du bateau. Celle-ci doit être adressée à NAUTITECH Catamarans dans la limite de trente (30) jours à compter du transfert.

Cette note portera les noms, adresses et numéros de téléphone de l'ancien propriétaire et de l'Acheteur, la date du rachat, le numéro de coque du Produit.

A réception NAUTITECH Catamarans transmettra les dates d'expiration des garanties et précisera si l'unité a fait l'objet d'une visite annuelle ouvrant droit au maintien des garanties contractuelles.

D) MENTIONS LEGALES

Article L.211-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Article L. 211-5 du Code de la consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1º Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2º Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L.211-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, alinéa 1 du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

CERTIFICAT DE TRANSFERT DE PROPRIETE
TRANSFER OF OWNERSHIP

Modèle du bateau / Boat model:.....

N° de coque / Hull N°: .....

De / From M / Mr:..... Adresse / Address: .....

....

C-P / ZIP CODE :.....Ville / City : ..... Tél :.....

Date d'achat / Date of Purchase :.....

A ETE VENDU A / BEING SOLD TO :

M / Mr : ..... Adresse / Address : .....

.....

C-P / ZIP CODE :.....Ville / City :.....Tél :.....

Date d'achat / Date of Purchase : .....

Fait à .....le .....

Le vendeur / Seller L'acheteur / Buyer

NAUTITECH Catamarans, le : .....

Exemplaire à retourner dans les 15 jours suivant la transaction à :
Return the copy within 15 days after the transaction to:

NAUTITECH Catamarans
Z.I du canal des Sœurs
17300 ROCHEFORT

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Cette page est blanche intentionnellement

Charte pour la mer

charte pour la mer et les rivières

L'eau est un milieu vivant, fragile.
C'est aussi une ressource précieuse.

Pour protéger ce milieu,

- Je respecte la mer et les rivières, je n'aborde pas les sites protégés, je limite ma pêche aux espèces et tailles autorisées, j'observe les animaux sans les toucher ni les déranger.

- Avant de mouiller, je m'informe de la nature du fond pour éviter sa dégradation. De préférence, j'utilise les bouées d'amarrage.

- Je dépose mes déchets ménagers dans les containers et mes déchets toxiques, solides et liquides à la déchetterie portuaire.

- J'utilise les installations sanitaires portuaires. Je vidange mon bac à eaux noires dans les stations de pompage. J'utilise les produits détergents les plus respectueux de l'environnement.

- Je m'assure que toute opération d'entretien (bateau, matériel, équipement) est effectuée dans le respect de l'environnement. Je manipule avec précaution tous les liquides susceptibles de polluer lors de leur transvasement.

Décembre 1999

CONSEIL SUPÉRIEUR de la NAVIGATION de PLAISANCE et des SPORTS NAUTIQUES

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME
SOS MER PROPRE

Au service des plaisanciers et des professionnels de la mer

Les sauveteurs en mer veillent...

Tous les marins savent qu'on ne badine pas avec la grande bleue ... Malgré les progrès considérables réalisés en matière de sécurité par les constructeurs de bateaux, un événement de mer est toujours possible et vous pouvez avoir un jour besoin des « sauveteurs en mer ».
A toute heure du jour et de la nuit, 7 jours sur 7, 3 500 bénévoles sont prêts à appareiller dans la demi-heure pour aller porter secours à ceux qui sont en difficulté ... et cela parfois au péril de leur propre vie !
C'est grâce au maillage très serré de ses 255 stations en France et dans les D.O.M. que « Les Sauveteurs en Mer » assurent aujourd'hui près de 50% du sauvetage en France.

En mer, vous pouvez avoir besoin d'eux, à terre ils ont besoin de vous...

Le sauvetage des vies humaines est gratuit mais les moyens mis en oeuvre coûtent cher. Les sauveteurs en mer, qui se recrutent de plus en plus parmi les plaisanciers, ont besoin de vous pour entretenir, moderniser et remplacer leurs moyens nautiques (1 canot tous temps coûte 4,2 MF !).
Venez donc soutenir ou même rejoindre ces marins, hommes et femmes, désintéressés, discrets et efficaces : prenez contact avec le responsable de la station la plus proche du port d'attache de votre bateau ou avec notre siège à Paris.



ENTRE MARINS...



- avant de prendre la mer, informez vos proches de vos intentions
- renseignez vous sur les conditions locales (météo, courant, etc)
- possédez des moyens radio VHF fiables et contrôlez-les
- faites porter un gilet de sauvetage aux enfants

UNE VIE HUMAINE N'A PAS DE PRIX ...,
UN CANOT DE SAUVETAGE EN A UN !

LES SAUVETEURS EN MER (S.N.S.M.)
Siège social: 31, cité d'Antin 75009 PARIS
Tel: 01 56 02 64 64 - Fax: 01 56 02 64 63 - E-mail: www.snsm.com.fr

COMITÉ DE LA CHARTE donner en confiance

.....

Je soutiens la SNSM et j'adhère !

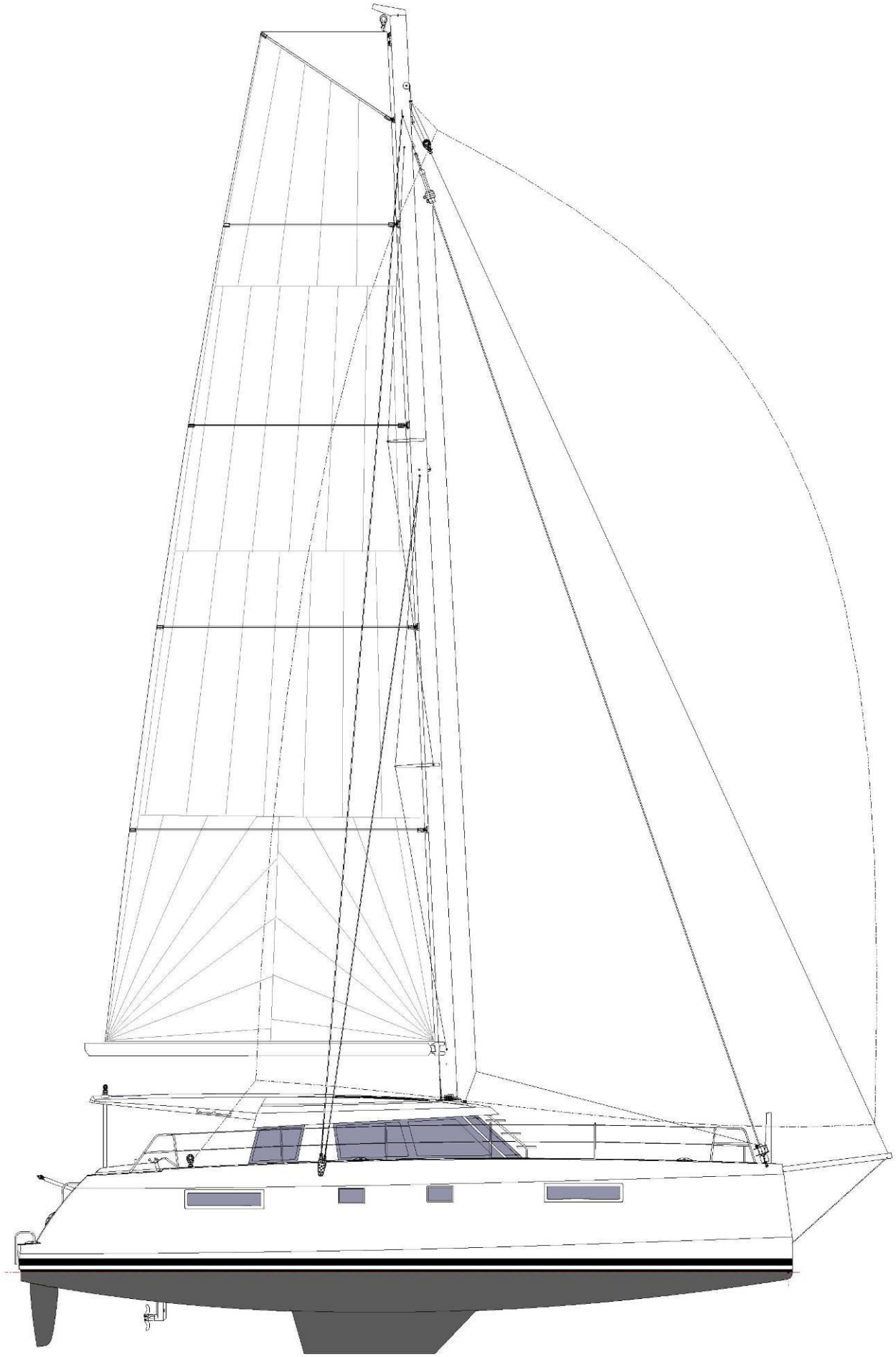
Je joins un chèque de: ☐ 20 € min. ☐ 45 € (donateur) - ☐ 380 € (bienfaiteur)
Un reçu de déductibilité fiscale me sera adressé avec la carte et l'autocollant de membre

NOM:.....PRENOM:.....
ADRESSE.....
Téléphone:.....email:.....

7

Documents et plans

1 - Présentation..... page 44
2 - Aménagement..... page 46
3 - Accastillage..... page 50
4 - Voilure..... page 52
5 - Réduction de voilure..... page 54
6 - Implantation 230 V / 125 V AC..... page 56
7 - Tableau 230 V / 125 V AC..... page 58
8 - Circuit de puissance 12 V DC ..... page 60
9 - Tableau électrique 12 V DC..... page 62
10 - Implantation 12 V DC..... page 64
11 - Système de gouvernail..... page 66
12 - Implantation gaz..... page 68
13 - Circuit d'eau douce..... page 70
14 - Circuit des eaux grises..... page 74
15 - Circuit d'assèchement..... page 78
16 - Traitement eaux noires..... page 80
17 - Vannes et passe-coques..... page 84
18 - Implantation mécanique..... page 88
19 - Implantation G.O..... page 90
20 - Evacuation du navire..... page 92
21 - Moyens de sauvetage..... page 94
22 - Levage..... page 96



NAUTITECH

Nautitech 46 Open 01

NAUTITECH

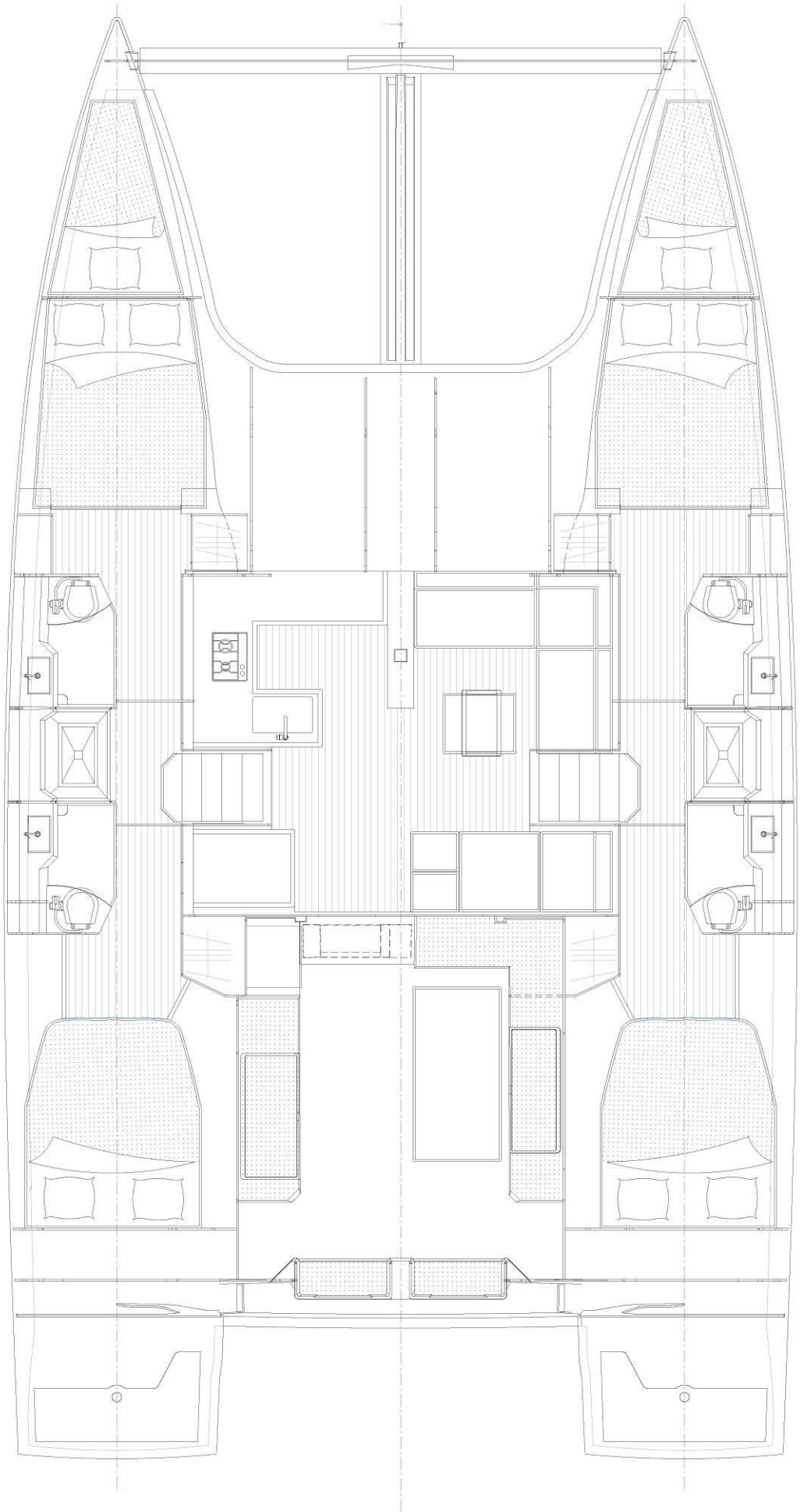
Nautitech 46 Open 01

PRESENTATION

Lg de coque	13,71 m
Lg flottaison	13,66 m
Bau maximum	7,55 m
Tirant d'eau	1,45 m
Tirant d'air	22,60 m
Déplacement lège	12300 kg
Surface grand'voile	74,00 m²
Surface solent auto-vireur	38,00m²
Surface de spi assy *	150,0 m²
Surface gennaker *	98,00 m²

* Option

Fig. A



Nautitech 46 Open 02

NAUTITECH

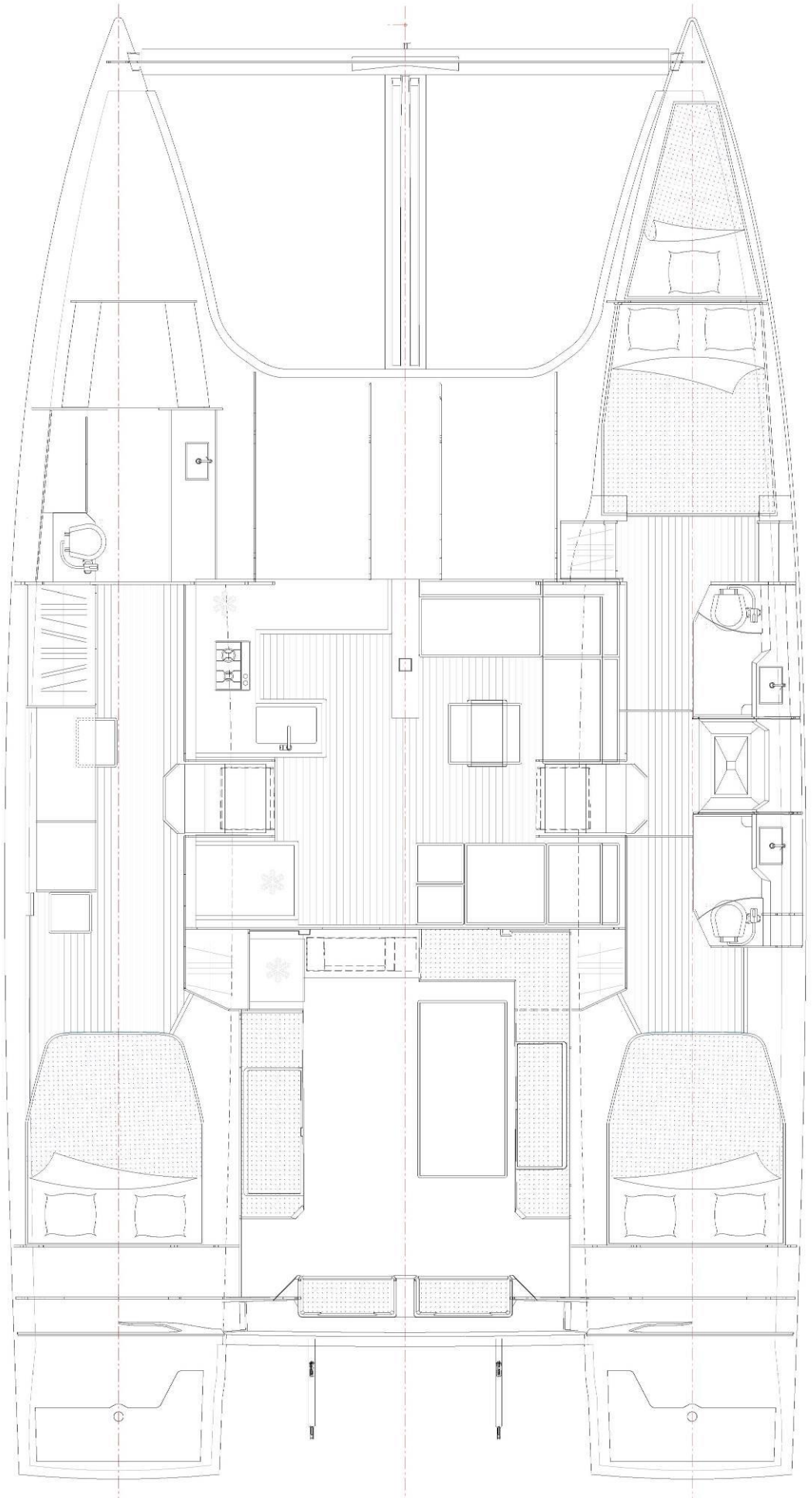
AMENAGEMENT

Fig. A - Version 4 cabines

4 cabines double
2 salles d'eau
2 couchettes simples pointes avants*

* Option

Fig. B



Nautitech 46 Open 02

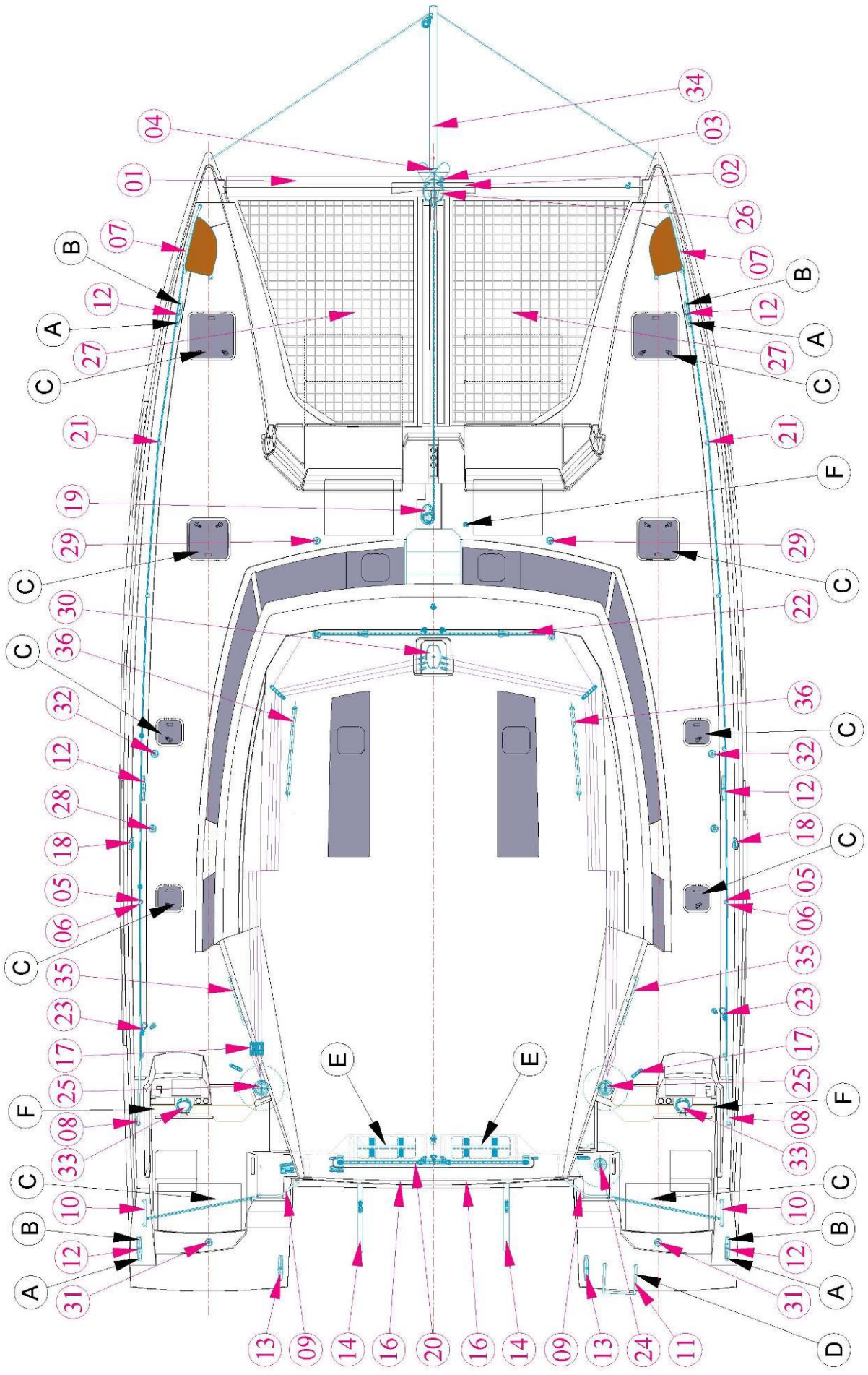
NAUTITECH

AMENAGEMENT

Fig. B - Version Propriétaire

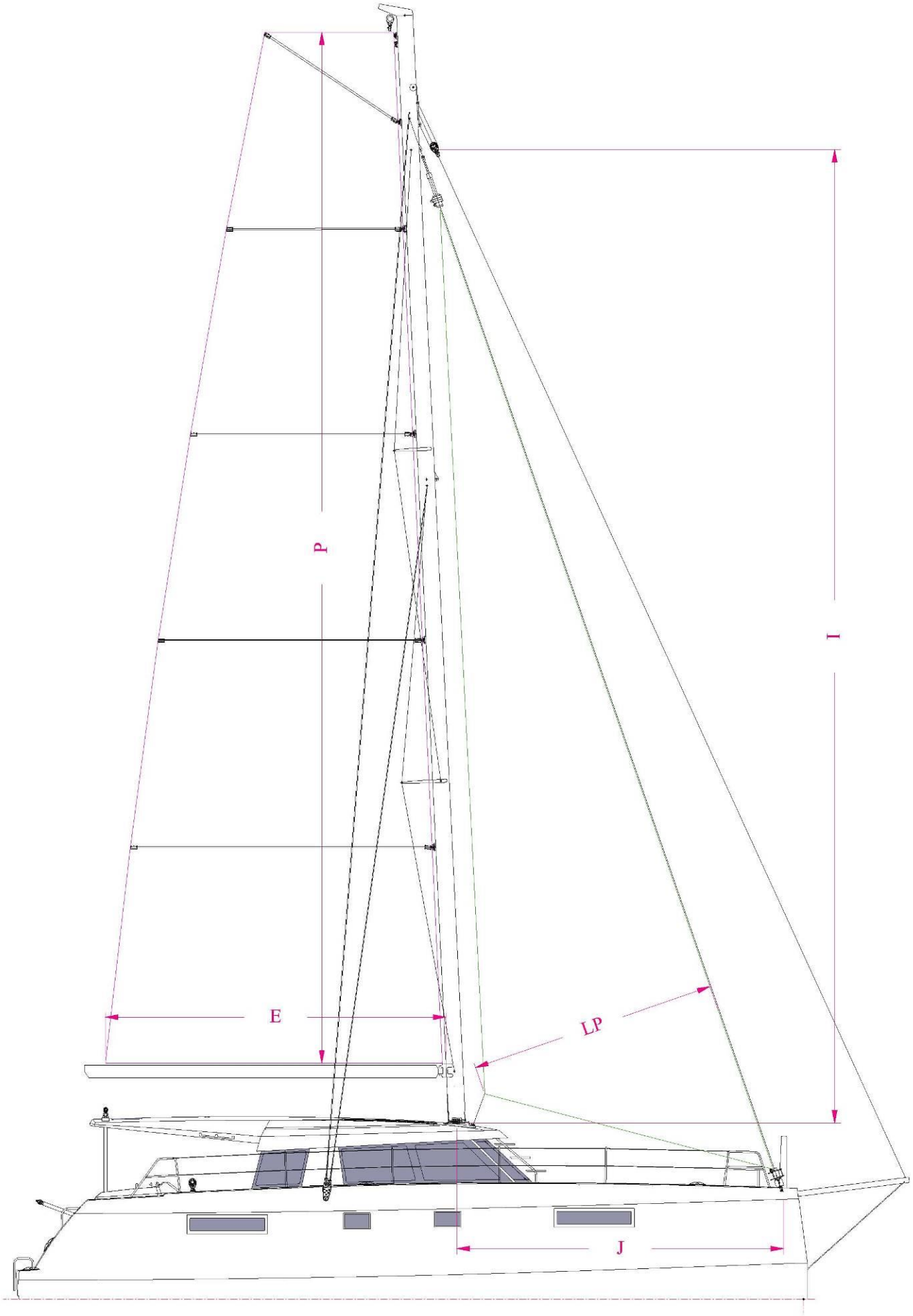
1 cabine propriétaire avec salle d'eau
2 cabines doubles
1 salle d'eau
1 couchette simple pointe avant*

* Option


Nautitech 46 Open 03
NAUTITECH

ACCASTILLAGE

Rep.	*Désignation*
1	Poutre avant
2	Martingale
3	Cadène de poutre avant
4	Davier
5	Embase de chandelier
6	Chandelier inox
7	Balcon avant
8	Balcon arrière
9	Balcon arrière d'angle
10	Main-courante de jupe
11	Echelle de bain
12	Taquet d'amarrage
13	Taquet d'amarrage pour l'annexe
14	Bossoirs
15	Radeau de survie*
16	Poulie carbo de chandelier
17	Bloqueurs
18	Cadène de haubans
19	Guindeau électrique
20	Rail d'écoute de GV avec chariot et butées
21	Poulie plat-pont
22	Rail de solent avec chariot et butées
23	Padeye écoute de gennaker
24	Winch d'écoute de GV
25	Winch de drisses/ris
26	Enrouleur de solent
27	Trampoline
28	Nable fuel
29	Nable eau douce
30	Pied de mât
31	Nable barre franche
32	Nable holding tank
33	Compas
34	Bout dehors
35	Main-courante de rouf
36	Rails de génois ou de code 0 avec chariots
A	Point d'accrochage des lignes de vie sur taquets
B	Points de remorquage
C	Panneaux impérativement fermés en navigation
D	"Homme à la mer": échelle de remontée à bord
E	Emplacement stockage du radeau de survie
F	Point d'accrochage des harnais
*	Option

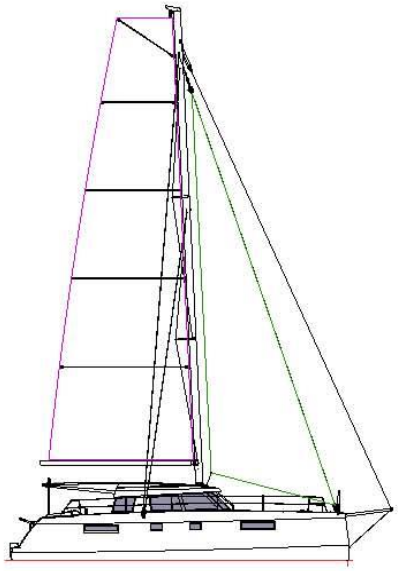


NAUTITECH

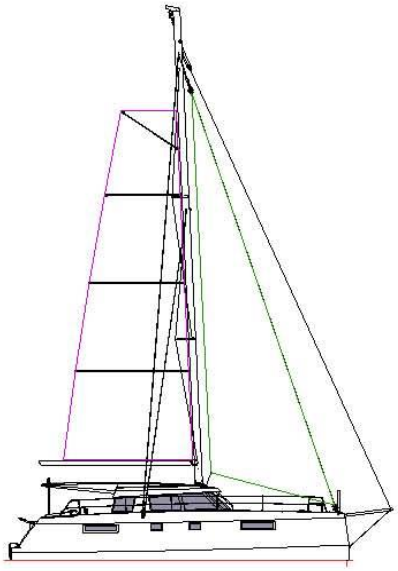
Nautitech 46 Open 04

VOILURE

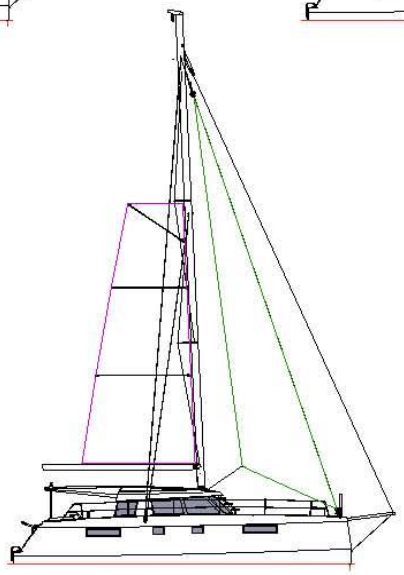
Désignation	
I	16595 mm
J	5470 mm
P	17900 mm
E	5830 mm
LP	4292 mm
Surface G.V.	74,00 m²
Surface solent	38,00 m²
Surface génois*	50,00 m²
Surface spi asymétrique*	150,0 m²



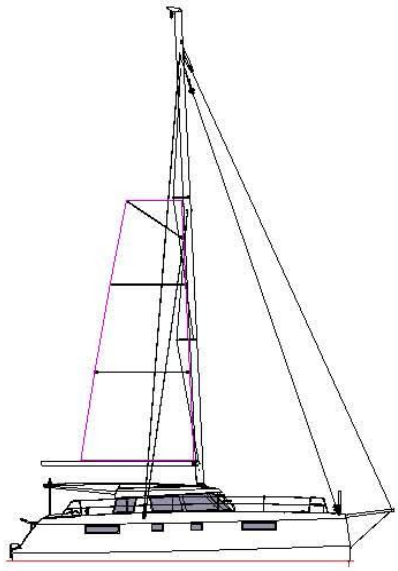
1



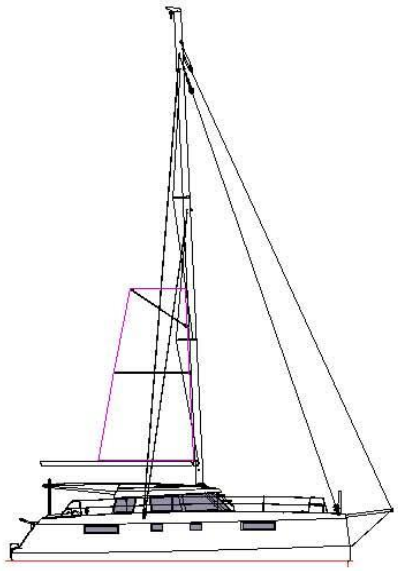
2



3



4



5

NAUTITECH

Nautitech 46 Open 05

NAUTITECH

Nautitech 46 Open 05

REDUCTION DE VOILURE

Désignation		
Réduction de voilure sans voiles optionnelles		
Configuration de voiles	Surface	V. vent ap. maxi.*
GV haute + Code 0**	131 m²	19 noeuds
GV haute + solent	112 m²	26 noeuds
GV haute + génois**	125 m²	26 noeuds
GV 1 ris + solent ou génois roulé (GR1)**	96 m²	31 noeuds
GV 2 ris + solent roulé 2/3 ou génois roulé ½**	69 m²	36 noeuds
GV 2 ris + solent roulé 1/2 ou trinquette**	65 m²	38 noeuds
GV 3 ris + tourmentin 6 m²**	33,5 m²	46 noeuds
GV + gennaker** départ au lof Gd portant	170,5 m²	24 nœuds réels
GV + spi** départ au lof et Gd portant	224,6 m²	20 nœuds réels

* Sauf au portant où les vitesses de vent indiquées concernent le vent réel

** Voile en option

Pour limiter le risque de retournement la voilure sera réduite en fonction de la force du vent mais aussi d'éléments tel que:

Etat de la mer

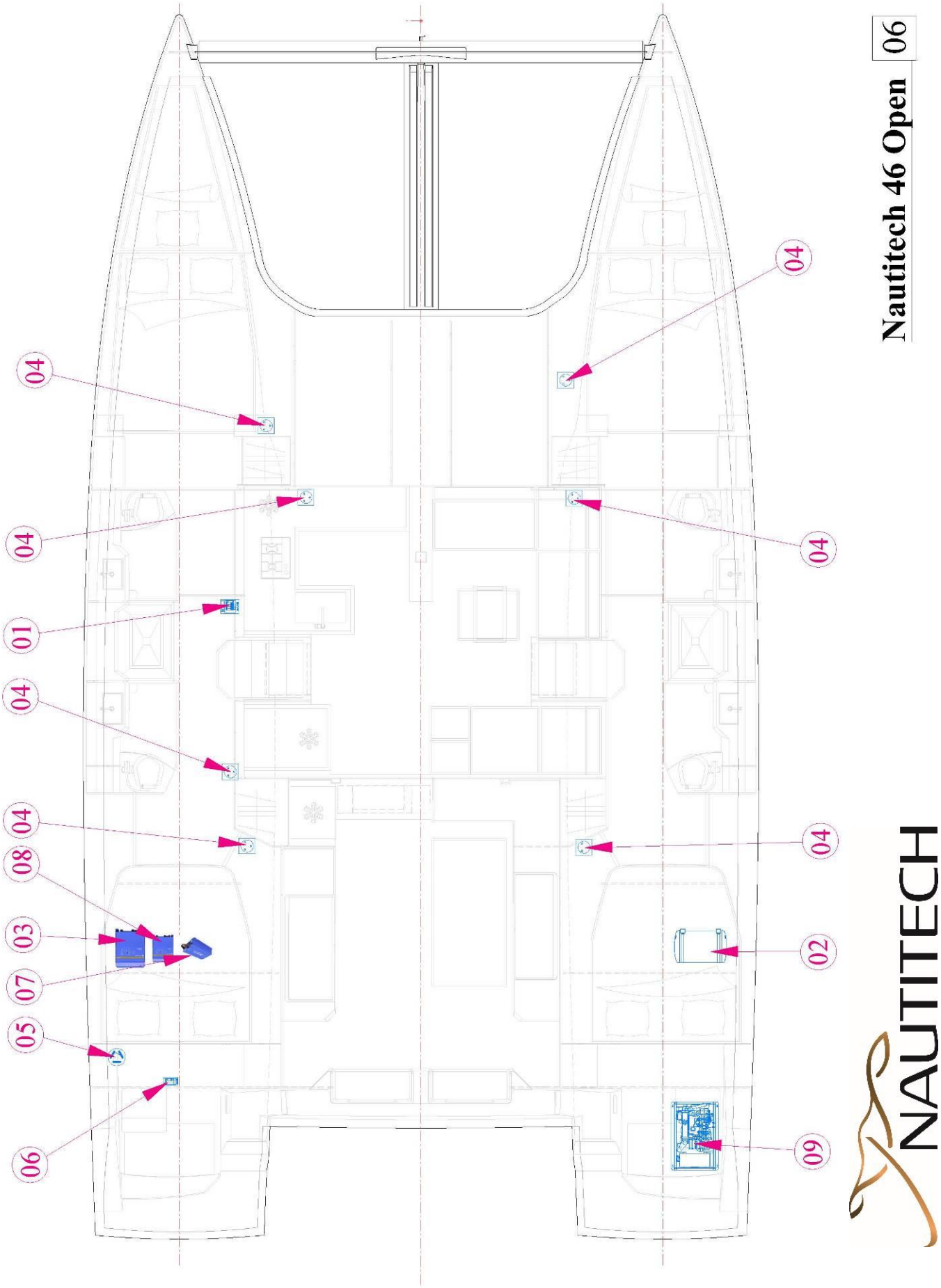
Confort et aptitude de l'équipage

Entrée et sortie de port

Rafale de vent ou brouillard

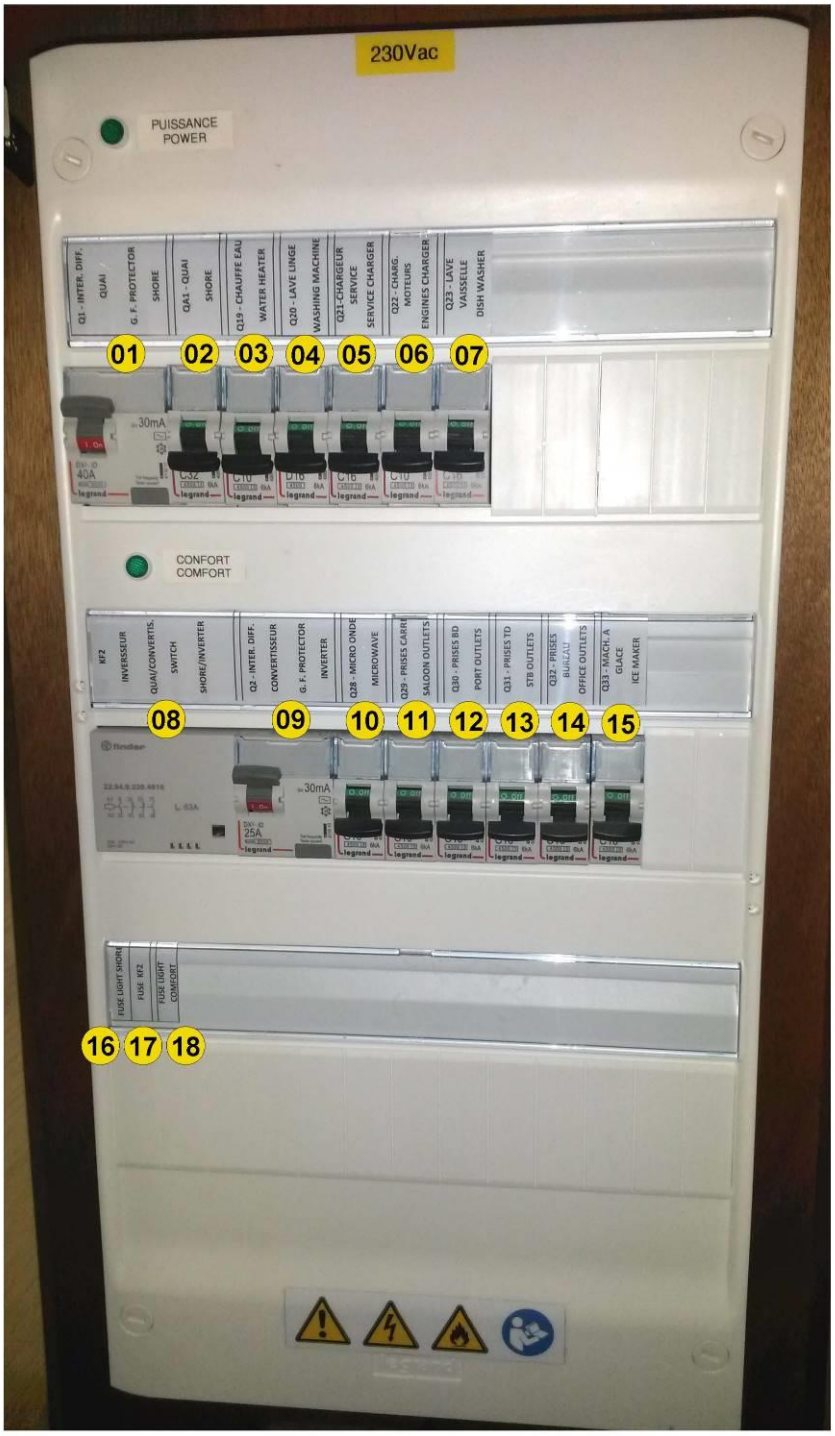


Pictogrammes au poste de barre


Nautitech 46 Open 06
04
04
04
04
01
04
04
04
08
03
07
05
06
02
09
NAUTITECH

IMPLANTATION ELECTRIQUE 230 V / 125 V

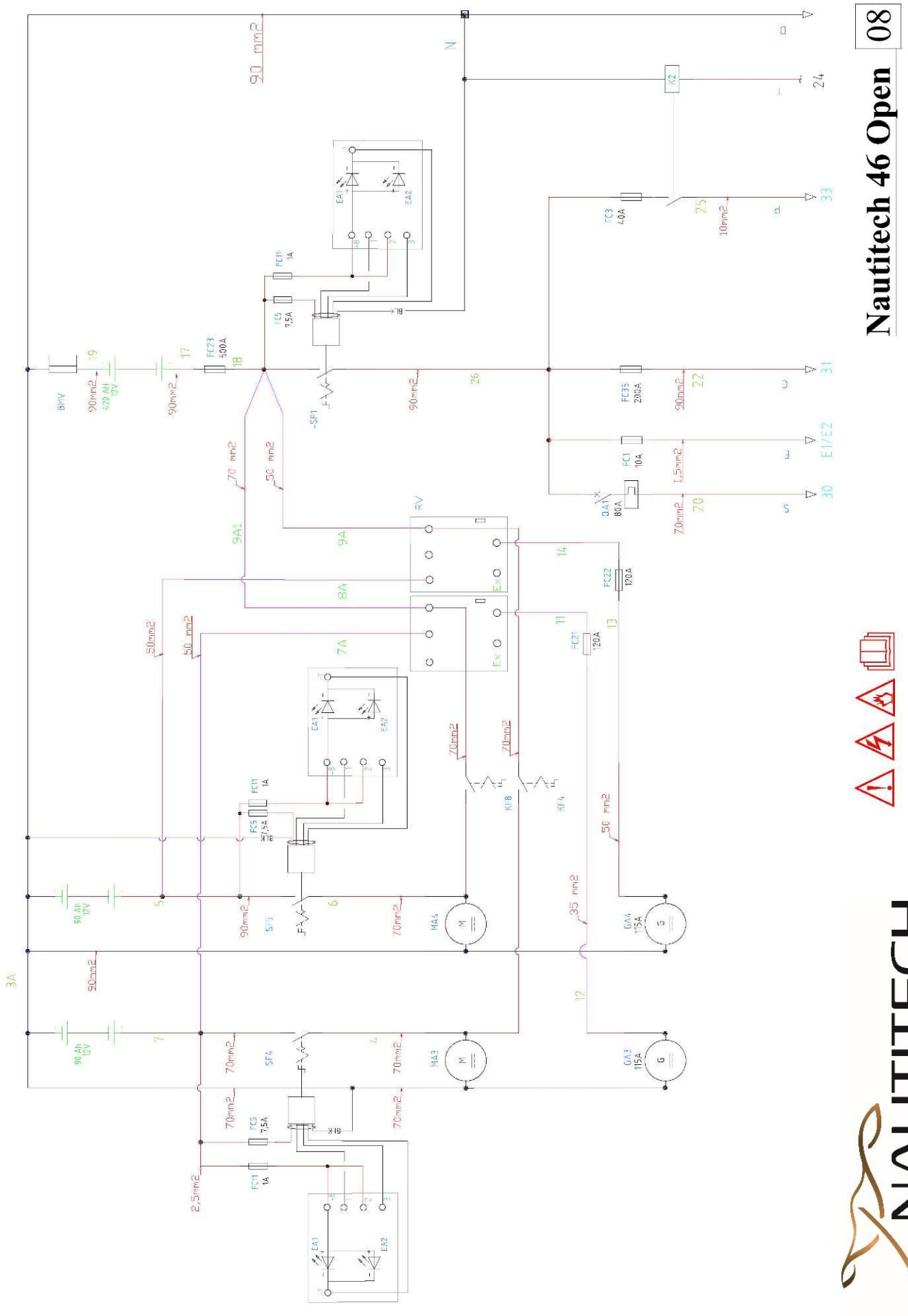
Rep.	*Désignation*
1	Tableau électrique
2	Chauffe-eau 60 L
3	Chargeur de batteries servitude
4	Prise électrique 230 V (125 V)
5	Prise de quai
6	Disjoncteur différentiel 30 mA
7	Convertisseur*
8	Chargeur de batteries moteur
9	Groupe électrogène*
*	Option


230Vac
PUISSANCE
POWER
Q1 - INTER. DIFF. QUAI
G. F. PROTECTOR SHORE
QA1 - QUAI SHORE
Q19 - CHAUFFE EAU WATER HEATER
Q20 - LAVE LINGE WASHING MACHINE
Q21-CHARGEUR SERVICE SERVICE CHARGER
Q22 - CHARG. MOTEURS ENGINES CHARGER
Q23 - LAVE VAISSELLE DISH WASHER
01 02 03 04 05 06 07
CONFORT
COMFORT
KF2 INVERSSEUR
QUAI/CONVERTIS. SWITCH
SHORE/INVERTER
Q2 - INTER. DIFF. CONVERTISSEUR
G. F. PROTECTOR INVERTER
Q28 - MICRO ONDE MICROWAVE
Q29 - PRISES CARRE SALOON OUTLETS
Q30 - PRISES BD PORT OUTLETS
Q31 - PRISES TD STB OUTLETS
Q32 - PRISES BUREAU OFFICE OUTLETS
Q33 - MACH. A GLACE ICE MAKER
08 09 10 11 12 13 14 15
FUSE LIGHT SHORE
FUSE KF2
FUSE LIGHT COMFORT
16 17 18


230Vac
CLIMATISATION
Q18 - INTER. DIFF. GROUPE
G. F. PROTECTOR GENERATOR
KF1 INVERSSEUR
GROUPE/QUAI SWITCH
GENERATOR/SHORE
TEMPO. GROUPE
GENERATOR TIMER
Q6 - CLIM. CARRE
SALOON CLIM.
Q7 - CLIM. PORT
CLIM. PORT
Q8 - CLIM. AR TD
CLIM. STB AFT
Q9 - CLIM. AV
CLIM. FRONT
Q10 - Pompes
FUSE KF1
FUSE LIGHT
19 20 21 22 23 24 25 26 27 28
KF1

TABLEAU ELECTRIQUE 230 V

Rep.	*Désignation*
	Alimentation quai
1	Disjoncteur différentiel prise de quai
2	Fusible voyant de présence de tension
3	Chauffe-eau
4	Lave-linge*
5	Chargeur batteries de service
6	Chargeur batteries moteur
7	Lave-vaisselllle*
	Confort (pack Comfort)*
8	Sélection alimentation quai/convertisseur
9	Disjoncteur différentiel convertisseur
10	Micro-onde
11	Prises de courant carré
12	Prises de courant bâbord
13	Prises de courant tribord
14	Prises de courant bureau
15	Machine à glace
16	Fusible voyant de présence de tension
17	Fusible commutation alimentation quai/convertisseur
18	Fusible voyant de présence de tension quai/convertisseur
	*Climatisation**
19	Disjoncteur général groupe électrogène
20	Sélection alimentation groupe/quai auto
21	Temporisateur du groupe électrogène
22	Climatisation carré
23	Climatisation bâbord
24	Climatisation arrière tribord
25	Climatisation avant tribord
26	Pompes
27	Fusible sélection auto alimentation groupe/quai
28	Fusible voyant de présence de tension
*	Option


Nautitech 46 Open
08
NAUTITECH

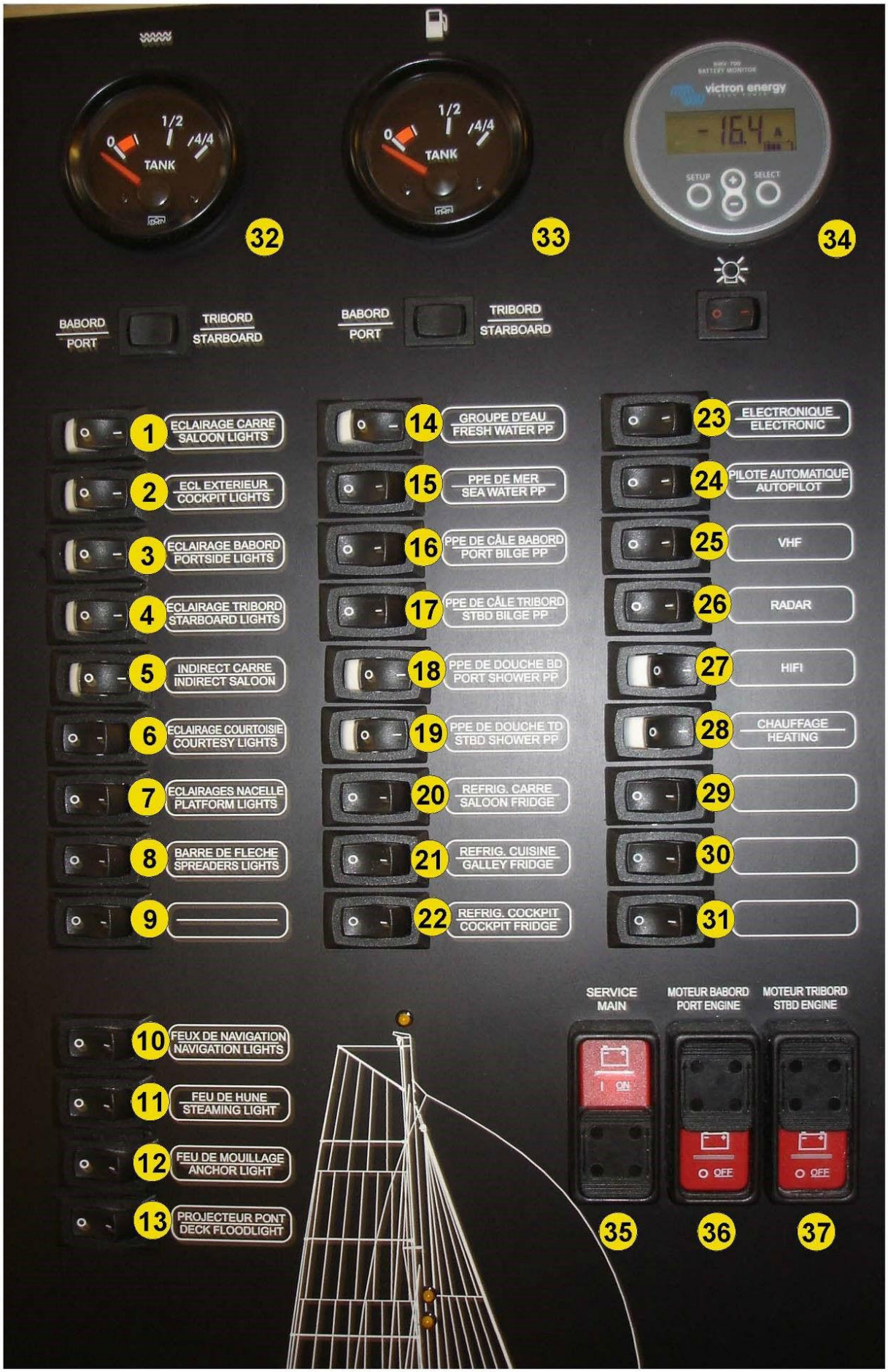
CIRCUIT DE PUISSANCE

Rep.	*Désignation*
BMV	Shunt
D	Distribution
E	Eclairage moteur
FC1	Fusible 10 A
FC3	Fusible 40 A
FC5	Fusible 7,5 A
FC11	Fusible 1 A
FC23	Fusible 500 A
FC35	Fusible 200 A
G	Guindeau
GA3	Alternateur bâbord
GA4	Alternateur tribord
K2	Alimentation pilote
KF4	Secours moteur bâbord
KF8	Secours moteur tribord
MA3	Moteur bâbord
MA4	Moteur tribord
N	Barrette négatif
P	Pilote
RV	Répartiteur de charges
S	Servitude
SF1	Coupe-batterie servitude
SF4	Coupe-batterie moteur bâbord
SF5	Coupe-batterie moteur tribord
T	Tableau électrique



Coffret moteur avec coupe-batterie de secours

(compartiment moteur)


TANK
1/2
0
/4/4
32
33
victron energy
-16.4 A
SETUP
SELECT
34
BABORD
PORT
TRIBORD
STARBOARD
BABORD
PORT
TRIBORD
STARBOARD
1 ECLAIRAGE CARRE SALOON LIGHTS
2 ECL EXTERIEUR COCKPIT LIGHTS
3 ECLAIRAGE BABORD PORTSIDE LIGHTS
4 ECLAIRAGE TRIBORD STARBOARD LIGHTS
5 INDIRECT CARRE INDIRECT SALOON
6 ECLAIRAGE COURTOISIE COURTESY LIGHTS
7 ECLAIRAGES NACELLE PLATFORM LIGHTS
8 BARRE DE FLECHE SPREADERS LIGHTS
9
14 GROUPE D'EAU FRESH WATER PP
15 PPE DE MER SEA WATER PP
16 PPE DE CÂLE BABORD PORT BILGE PP
17 PPE DE CÂLE TRIBORD STBD BILGE PP
18 PPE DE DOUCHE BD PORT SHOWER PP
19 PPE DE DOUCHE TD STBD SHOWER PP
20 REFRIG. CARRE SALOON FRIDGE
21 REFRIG. CUISINE GALLEY FRIDGE
22 REFRIG. COCKPIT COCKPIT FRIDGE
23 ELECTRONIQUE ELECTRONIC
24 PILOTE AUTOMATIQUE AUTOPILOT
25 VHF
26 RADAR
27 HIFI
28 CHAUFFAGE HEATING
29
30
31
10 FEUX DE NAVIGATION NAVIGATION LIGHTS
11 FEU DE HUNE STEAMING LIGHT
12 FEU DE MOUILLAGE ANCHOR LIGHT
13 PROJECTEUR PONT DECK FLOODLIGHT
SERVICE MAIN
MOTEUR BABORD PORT ENGINE
MOTEUR TRIBORD STBD ENGINE
I ON
O OFF
O OFF
35
36
37


Standard switch position

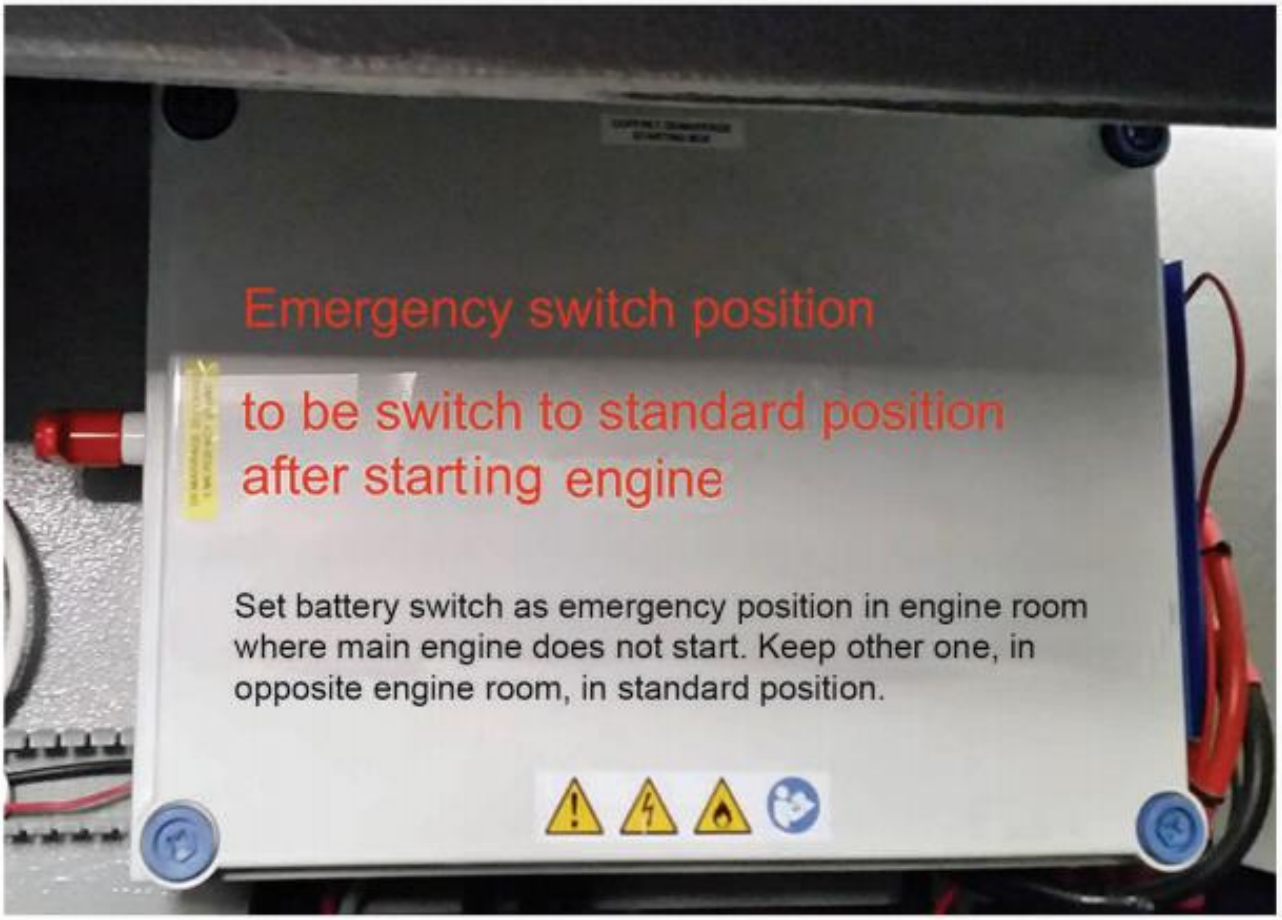
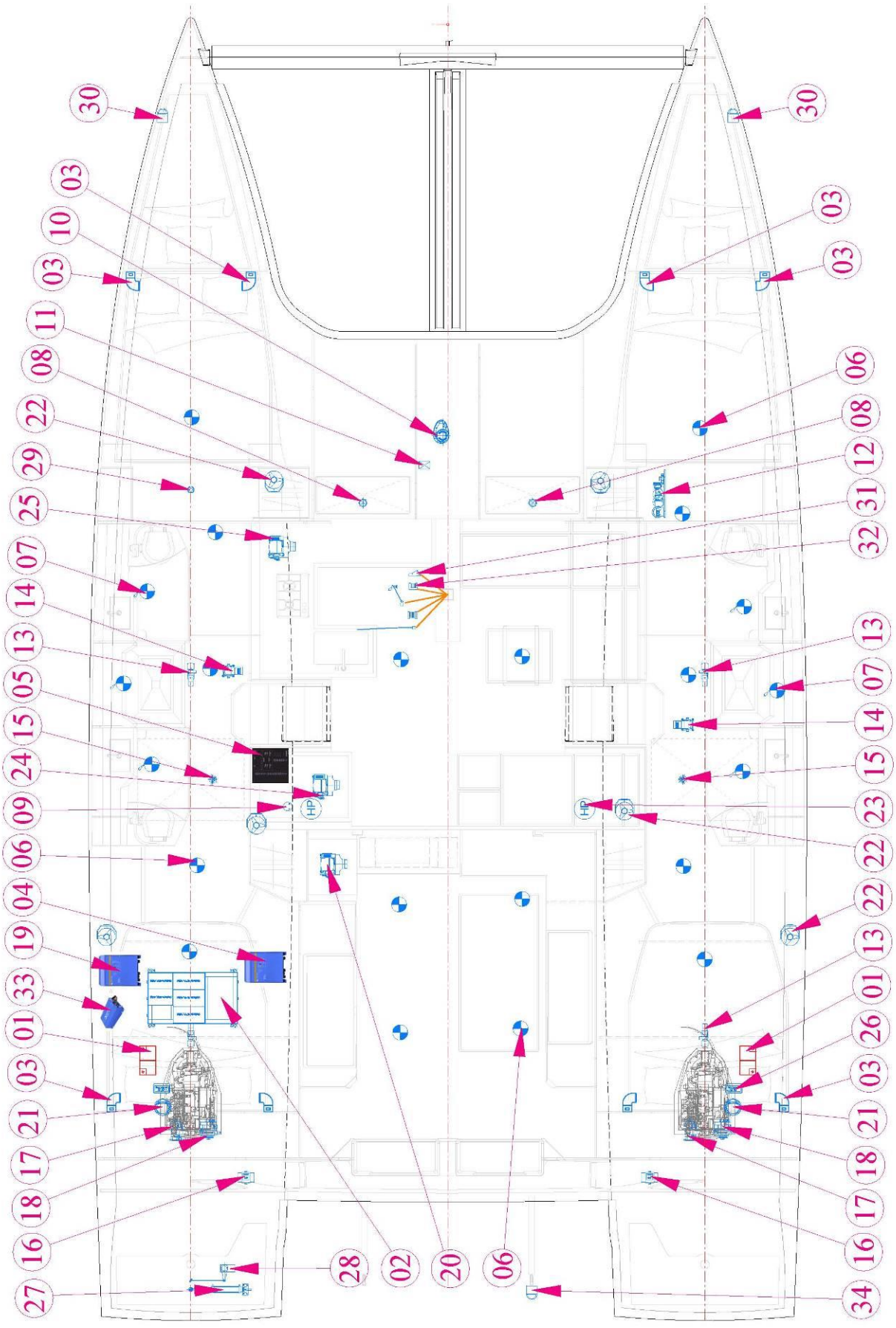

Emergency switch position
to be switch to standard position
after starting engine
Set battery switch as emergency position in engine room where main engine does not start. Keep other one, in opposite engine room, in standard position.

TABLEAU ELECTRIQUE 12 V

Rep.	*Désignation*
1	Eclairage carré
2	Eclairage extérieur
3	Eclairage bâbord
4	Eclairage tribord
5	Eclairage indirect carré
6	Eclairage courtoisie*
7	Eclairages nacelle*
8	Eclairage barres de flèches*
9	Option*
10	Feux de navigation
11	Feux de hune
12	Feu de mouillage
13	Projecteur de pont
14	Groupe d'eau douce
15	Pompe d'eau de mer*
16	Pompes de cale bâbord
17	Pompes de cale tribord
18	Pompes de douche bâbord
19	Pompes de douche tribord
20	Réfrigérateur carré
21	Réfrigérateur cuisine
22	Réfrigérateur cockpit*
23	Electronique
24	Pilote automatique*
25	VHF
26	Radar*
27	Hi - Fi
28	Chauffage*
29	Option*
30	Option*
31	Option*
32	Jauge de niveau eau douce (Bd et Td)
33	Jauge de niveau gasoil (Bd et Td)
34	Contrôle des batterie
35	Coupe-circuit batteries de service
36	Coupe-circuit batterie moteur bâbord
37	Coupe-circuit batterie moteur tribord
*	Option

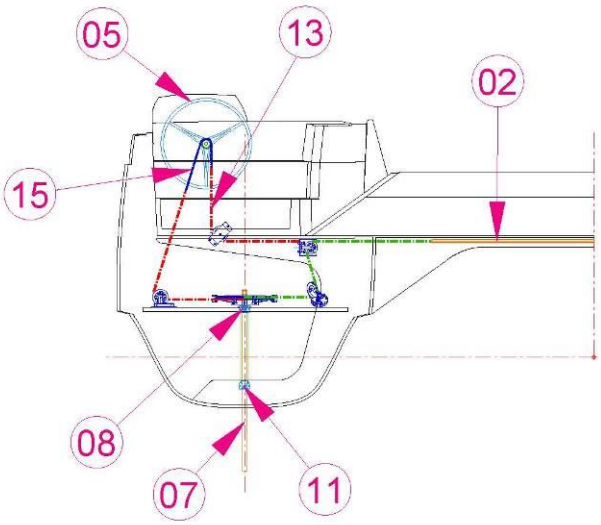


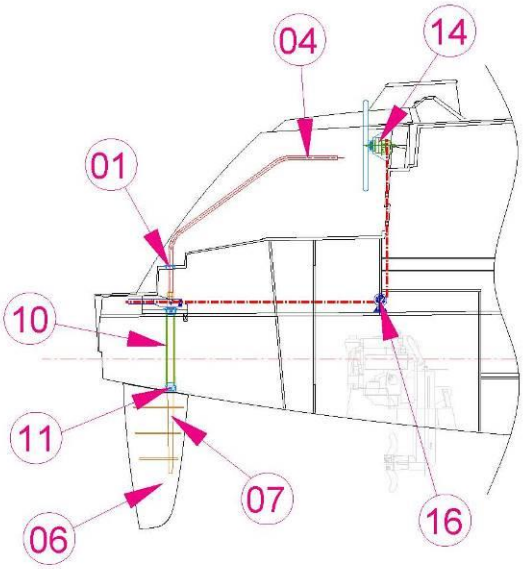
Nautitech 46 Open 10

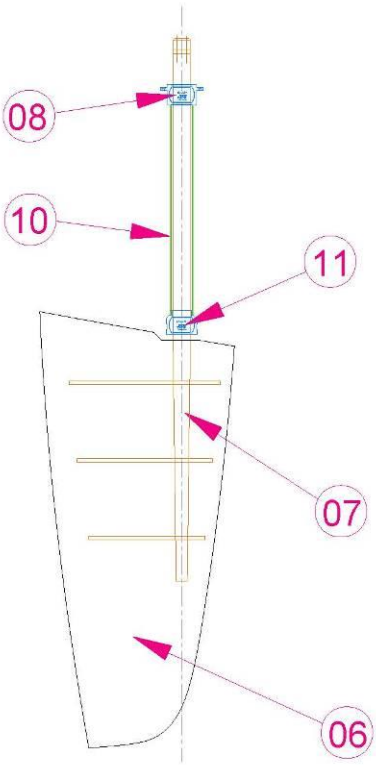
NAUTITECH

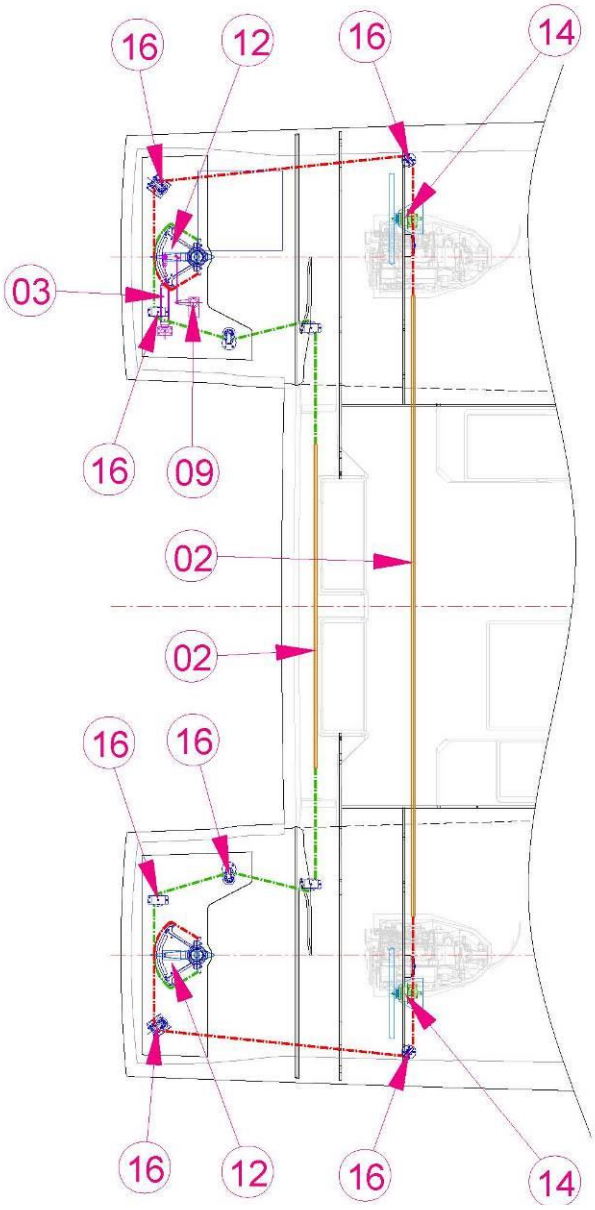
IMPLANTATION ELECTRIQUE 12 V DC

Rep.	*Désignation*
1	Batterie moteur (2 x 90 Ah)
2	Batterie de service (3 x 140 Ah)
3	Liseuse
4	Chargeur batteries moteur
5	Tableau électrique 12 V
6	Eclairage plafonnier LED
7	Spot à LED avec inter intégré
8	Jauge eau douce au tableau 12 V
9	Prise 12 V allume-cigare*
10	Guindeau
11	Relais guindeau
12	Groupe d'eau
13	Pompe de cale
14	Pompe de douche
15	Jauge gasoil au tableau 12 V
16	Ventilateur de cale moteur
17	Démarreur
18	Alternateur
19	Chargeurs batteries service et batteries moteur
20	Frigo*
21	Eclairage compas
22	Ventilateur*
23	HP*
24	Congélateur*
25	Groupe froid
26	Instruments de navigation*
27	Pilote automatique*
28	Indicateur d'angle de barre*
29	Capteur sondeur et vitesse
30	Feux de navigation
31	Projecteur de pont
32	Feu de hune
33	Convertisseur*
34	Feu de poupe
*	Option

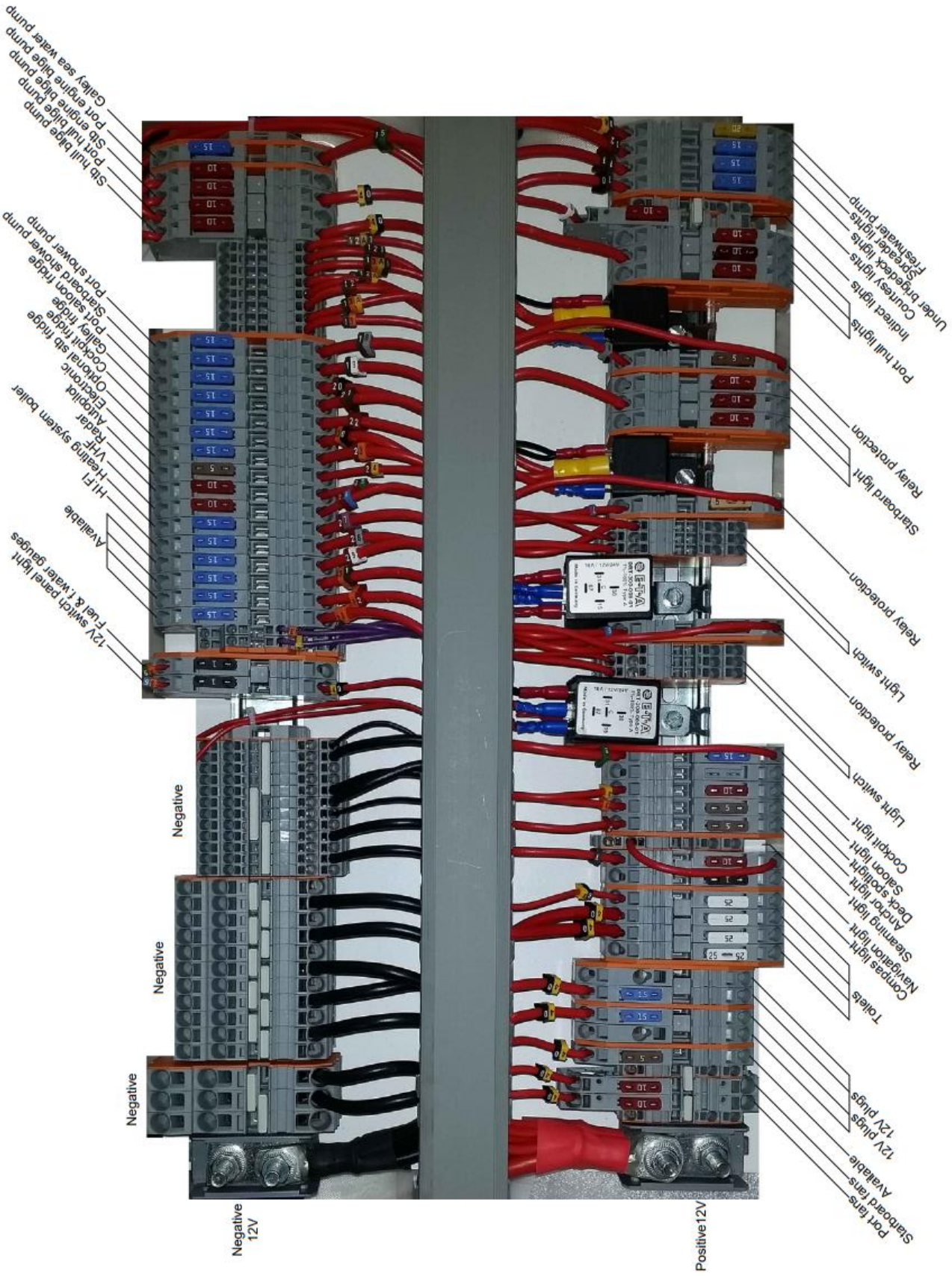






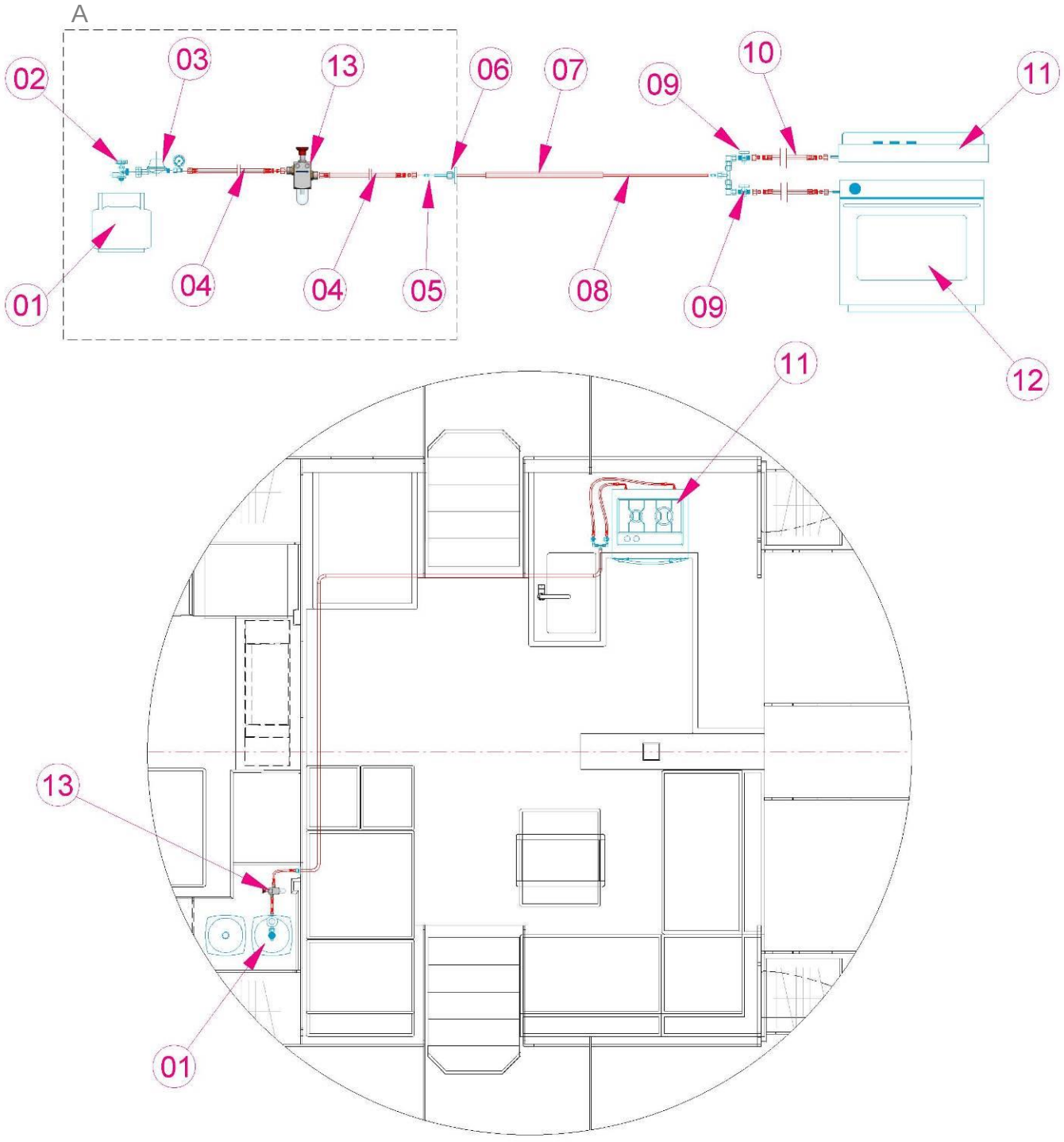


Nautitech 46 Open 11


Stb hull bilge pump
Port hull bilge pump
Stb engine bilge pump
Port engine bilge pump
Galley sea water pump
Port shower pump
Starboard shower pump
Galley fridge
Port saloon fridge
Cockpit fridge
Cockpit sub fridge
Optional
Electronic
Autopilot
Radar
VHF
Heating system boiler
H/LFI
Available
12V switch panel light
Fuel & water gauges
Negative
Negative
Negative
Negative 12V
Positive 12V
Port hull lights
Indirect lights
Courtesy lights
Starboard lights
Under bridgedeck lights
Freshwater pump
Starboard light
Relay protection
Relay protection
Light switch
Relay protection
Light switch
Cockpit light
Deck spotlight
Saloon light
Anchor light
Steaming light
Navigation light
Compas light
Toilets
12V plugs
12V plugs
Available
Starboard fans
Port fans

SYSTEME DE GOUVERNAIL

Rep.	*Désignation*
1	Nable de barre franche
2	Barre de liaison
3	Vérin pilote automatique*
4	Barre franche de secours
5	Barre à roue
6	Safran
7	Mèche de safran
8	Palier haut auto-alignant
9	Indicateur d'angle de barre*
10	Tube jaumière
11	Palier bas auto-alignant
12	Secteur
13	Câble
14	Appareil de cloison + frein
15	Ensemble chaîne inox
16	Poulie de transfert
*	Option



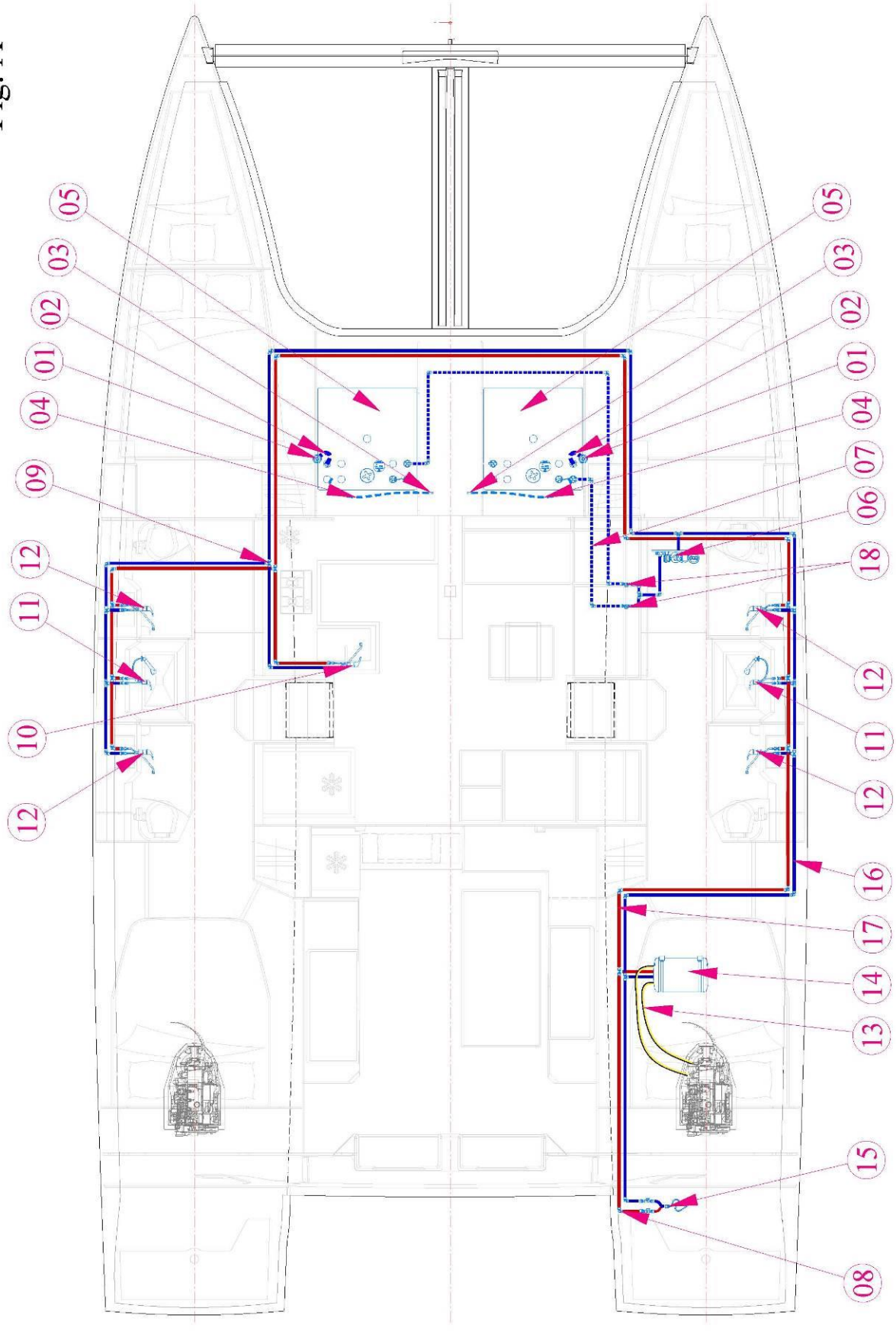
NAUTITECH

Nautitech 46 Open 12

IMPLANTATION GAZ

Rep.	*Désignation*
1	Bouteille de gaz**
2	Robinet à valve CE (Fr. ou All.)
3	Détendeur 30mbar CE (Fr. ou All.) + manomètre
4	Tuyau de connexion moyenne longueur
5	Entretoise / tube 8x10
6	Etanchéité
7	Gaine PVC
8	Tuyau de cuivre 8x10
9	Robinet de gaz CE multi-vannes 2 voies
10	Tuyau de connexion grande longueur
11	Plaque de cuisson 2 feux
12	Four encastrable
13	Détecteur de fuite à bulles
A	Boîte à gaz cockpit
**	Hors fourniture

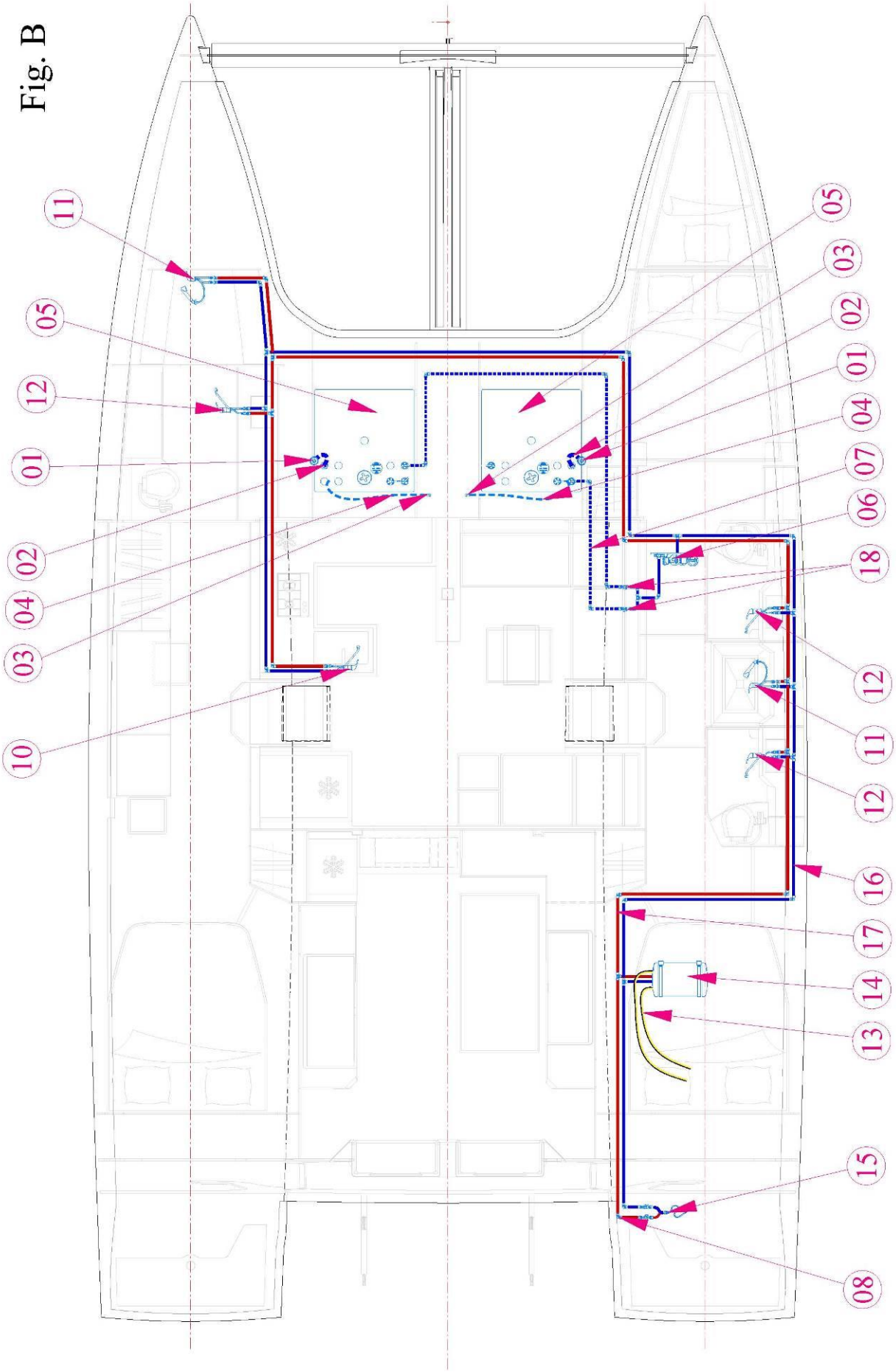
Fig. A


Nautitech 46 Open 13
05
03
02
01
04
09
12
11
10
12
05
03
02
01
04
07
06
18
12
11
12
16
17
14
13
15
08
NAUTITECH

CIRCUIT EAU DOUCE

Rep.	*Désignation*
Fig. A	*Version 4 cabines*
1	Nable de remplissage eau douce
2	Tuyau de remplissage
3	Event
4	Tuyau d'évent
5	Réservoirs eau (2 x 300 L)
6	Groupe d'eau sous pression
7	Tuyau d'aspiration eau douce
8	Coude
9	Raccord en T
10	Mitigeur évier cuisine
11	Mitigeur douche
12	Mitigeur salle de bain (vasque + douchette)
13	Tuyau de circulation eau chaude (échangeur)
14	Chauffe-eau 60 L
15	Douchette de pont (Td seulement)
16	Tuyau eau froide
17	Tuyau eau chaude
18	Vanne de sélection réservoir
*	Option

Fig. B



Nautitech 46 Open | 13

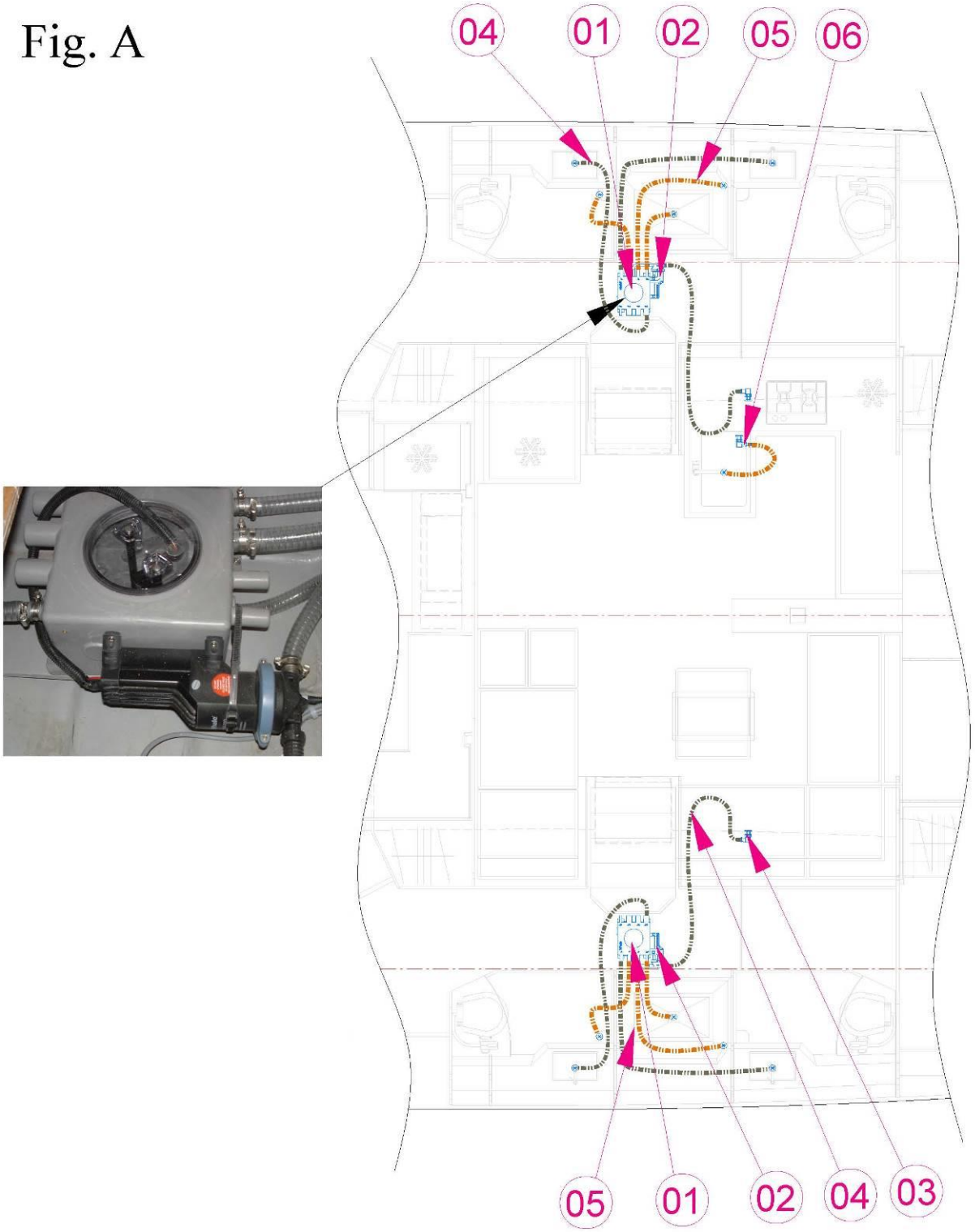
NAUTITECH

Nautitech 46 Open 13

CIRCUIT EAU DOUCE

Rep.	*Désignation*
Fig. B	*Version Propriétaire*
1	Nable de remplissage eau douce
2	Tuyau de remplissage
3	Event
4	Tuyau d'évent
5	Réservoirs eau (2 x 300 L)
6	Groupe d'eau sous pression
7	Tuyau de d'aspiration eau douce
8	Coude
9	Raccord en T
10	Mitigeur évier cuisine
11	Barre de douche avec douchette à jet simple
12	Mitigeur salle de bain vasque + douchette (SDB propriétaire)*
13	Tuyau de circulation eau chaude (échangeur)
14	Chauffe-eau 60 L
15	Douchette de pont (Td seulement)
16	Tuyau eau froide
17	Tuyau eau chaude
18	Vanne de sélection réservoir
*	Option

Fig. A



NAUTITECH

Nautitech 46 Open 14

CIRCUIT EAU GRISE

Rep.	*Désignation*
Fig. A	*Version 4 cabines*
1	Collecteur d'eaux usées
2	Pompe d'évacuation eaux usées
3	Passe-coque évacuation collecteur Ø20 mm
4	Tuyau spiral d'évacuation Ø20 mm
5	Tuyau spiral d'écoulement Ø25 mm
6	Passe-coque évacuation évier Ø20 mm
*	Option

Fig. B



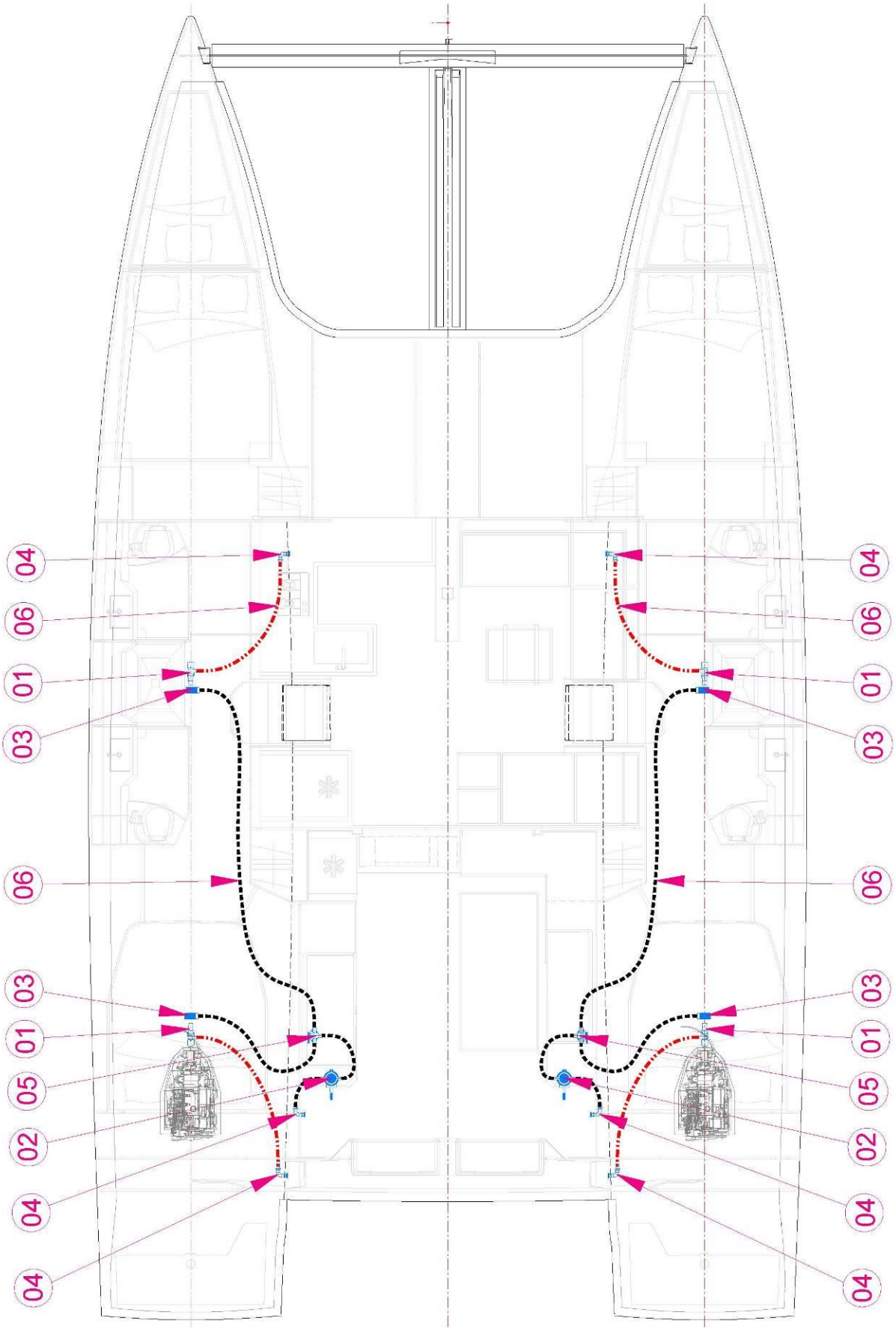


NAUTITECH

Nautitech 46 Open 14

CIRCUIT EAU GRISE

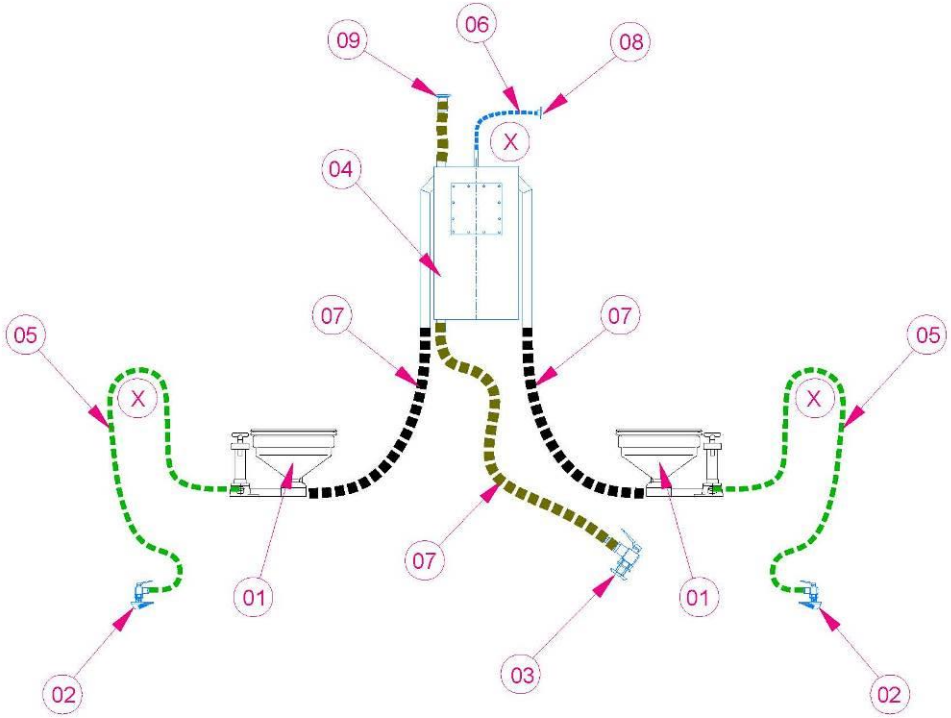
Rep.	*Désignation*
Fig. B	*Version Propriétaire*
1	Collecteur d'eaux usées
2	Pompe d'évacuation eaux usées
3	Passe-coque évacuation collecteur Ø20 mm
4	Tuyau spiral d'évacuation Ø20 mm
5	Tuyau spiral d'écoulement Ø25 mm
6	Passe-coque évacuation évier Ø20 mm
*	Option

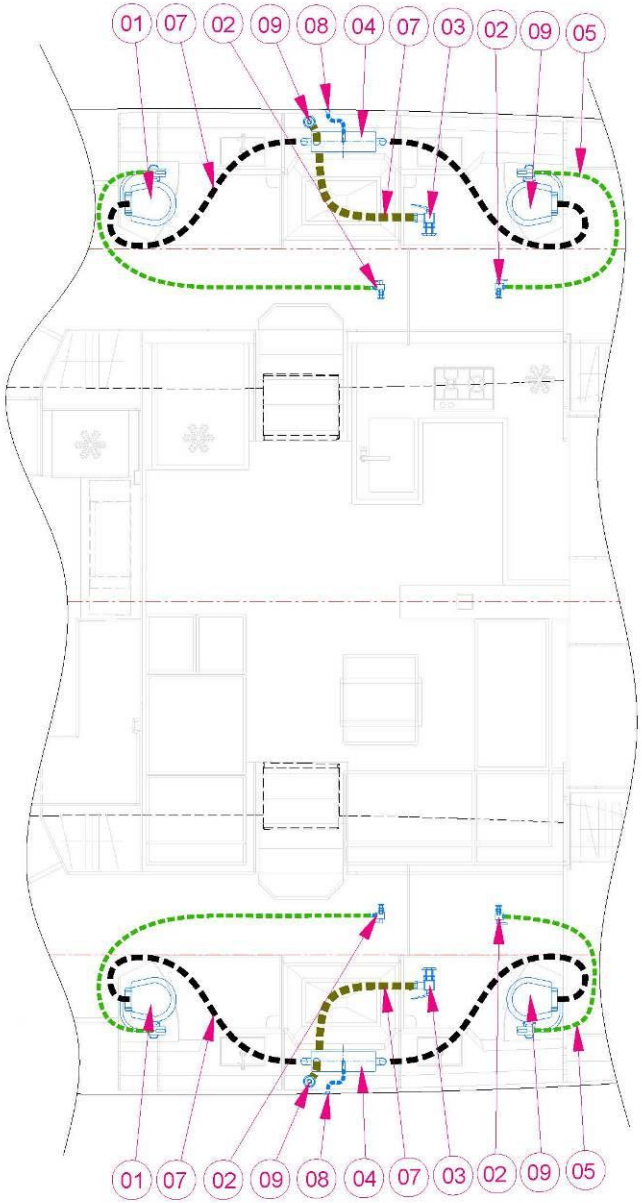

Nautitech 46 Open 15
04
06
01
03
06
03
01
05
02
04
04
04
06
01
03
06
03
01
05
02
04
04
NAUTITECH

CIRCUIT D'ASSECHEMENT

Rep.	*Désignation*
1	Pompe électrique automatique
2	Pompe manuelle
3	Crépine d'aspiration pompe manuelle
4	Passe-coque coudé Ø 20 mm
5	Vanne trois voies
6	Tuyau Ø 25 mm

Fig. A





Nautitech 46 Open 16

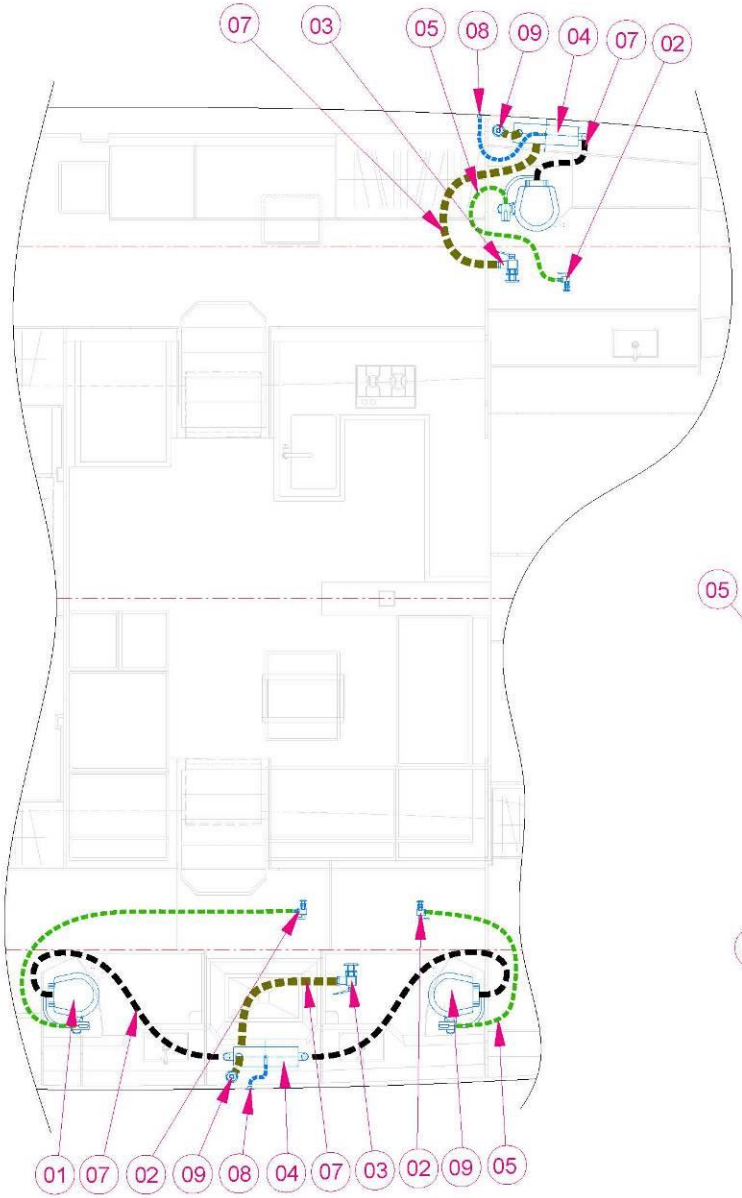
NAUTITECH

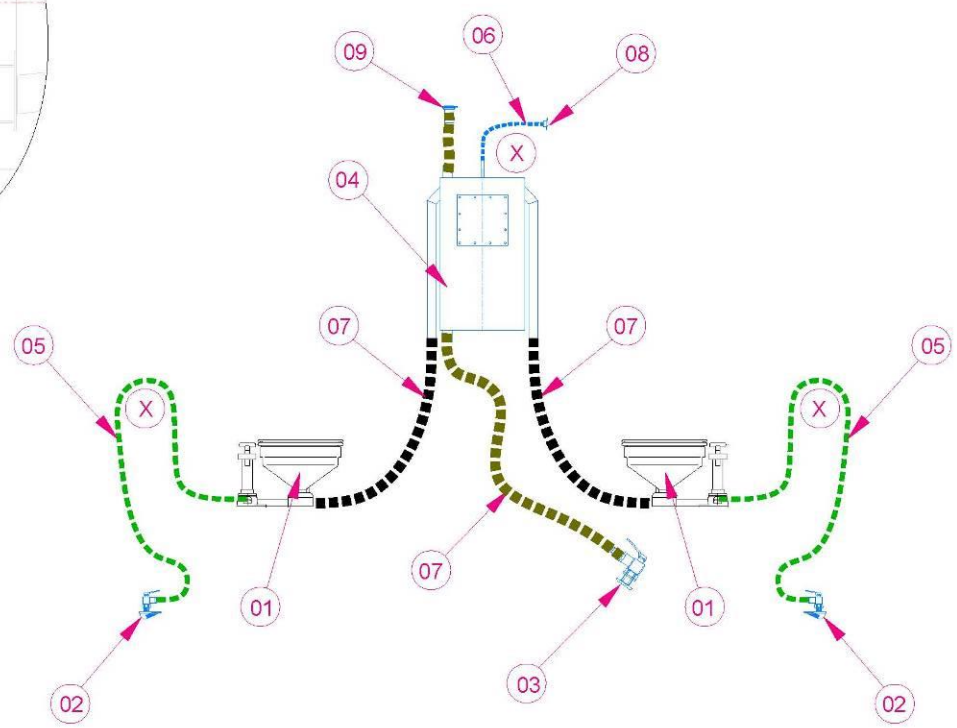
Nautitech 46 Open 16

CIRCUIT EAUX NOIRES

Rep.	*Désignation*
Fig. A	*Version 4 cabines*
1	W.C. manuel
2	Passe-coque + vanne équerre + raccord cannelé
3	Passe-coque + vanne condamnable + raccord cannelé
4	Réservoir eaux noires
5	Tuyau eau de mer
6	Tuyau d'évent
7	Tuyau blanc anti-odeur
8	Event réservoir eaux noires
9	Nable de vidange
X	Col de cygne

Fig. B





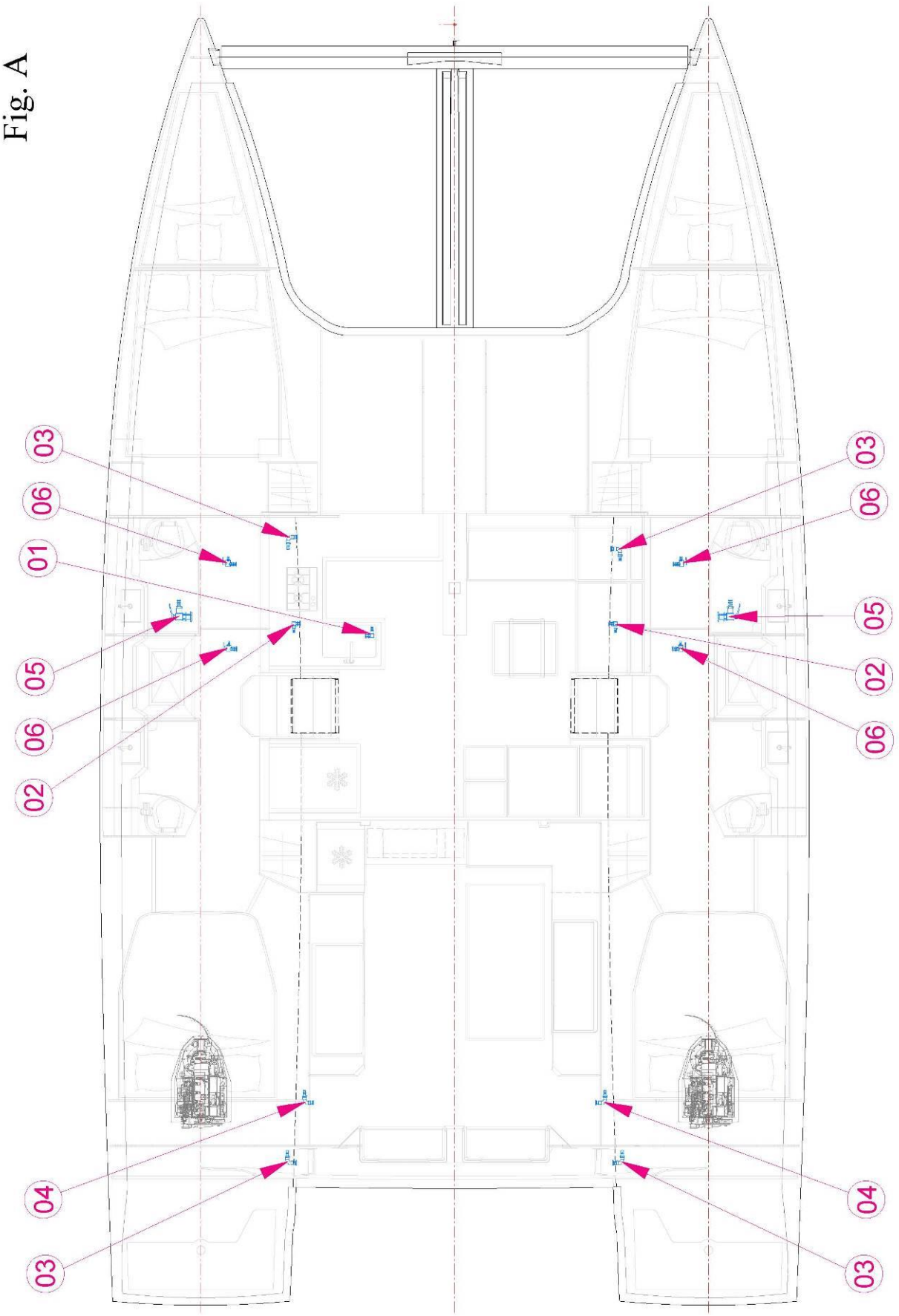
NAUTITECH

Nautitech 46 Open 16

CIRCUIT EAUX NOIRES

Rep.	*Désignation*
Fig. B	*Version Propriétaire*
1	W.C. manuel
2	Passe-coque + vanne équerre + raccord cannelé
3	Passe-coque + vanne condamnable + raccord cannelé
4	Réservoir eaux noires
5	Tuyau eau de mer
6	Tuyau d'évent
7	Tuyau blanc anti-odeur
8	Event réservoir eaux noires
9	Nable de vidange
X	Col de cygne

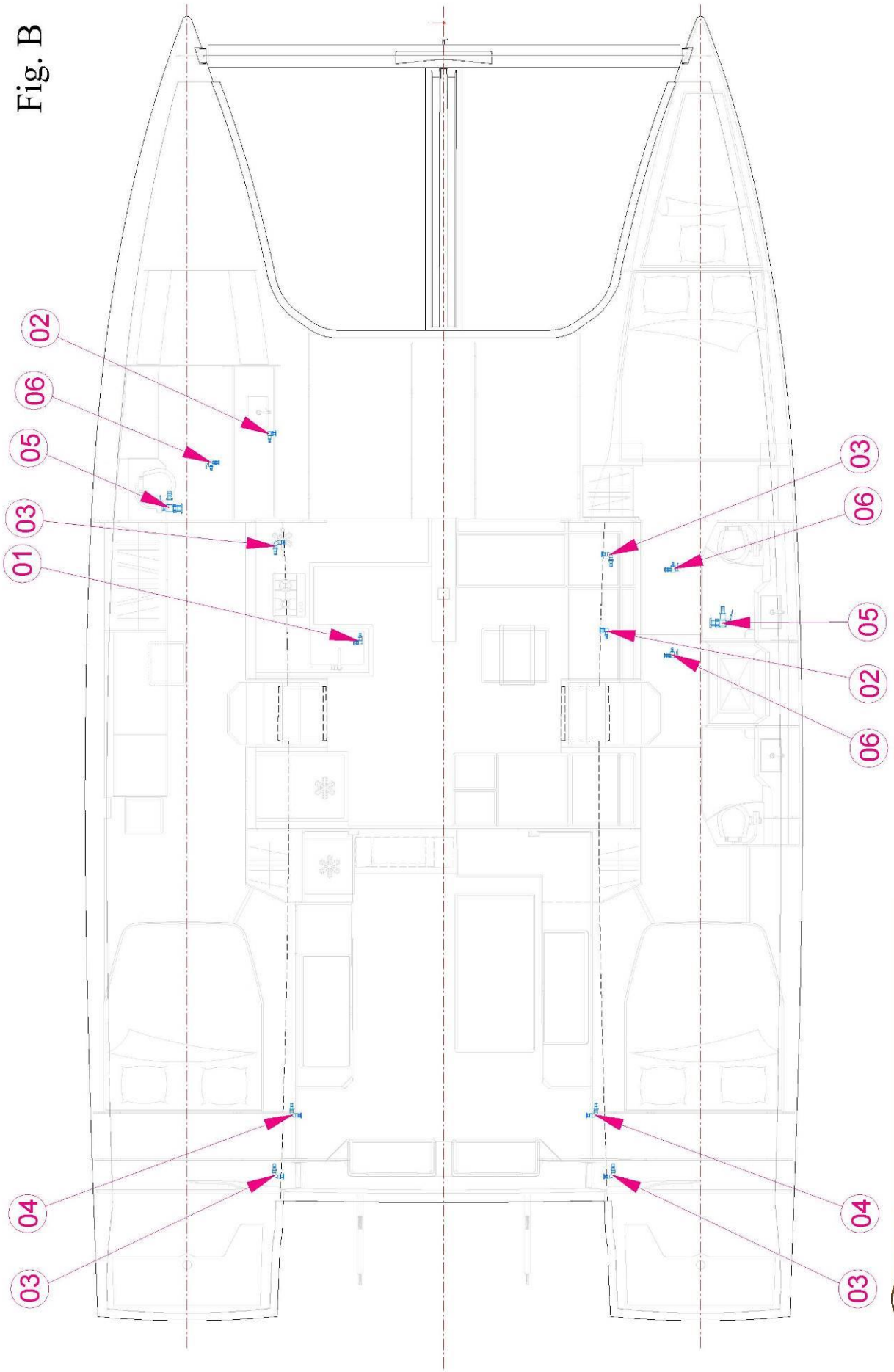
Fig. A


Nautitech 46 Open 17
03
06
01
05
06
02
03
06
05
02
06
04
03
04
03
NAUTITECH

PASSE-COQUES

Rep.	*Description*
Fig. A	*Version 4 cabines*
	Passe-coques
1	Evacuation évier
2	Evacuation lavabos + collecteur douches
3	Evacuation circ. assèchement électrique
4	Evacuation circ. assèchement manuel
	Passe-coques + vannes
5	Evacuation eaux noires
6	Prise d'eau de mer WC
*	Option

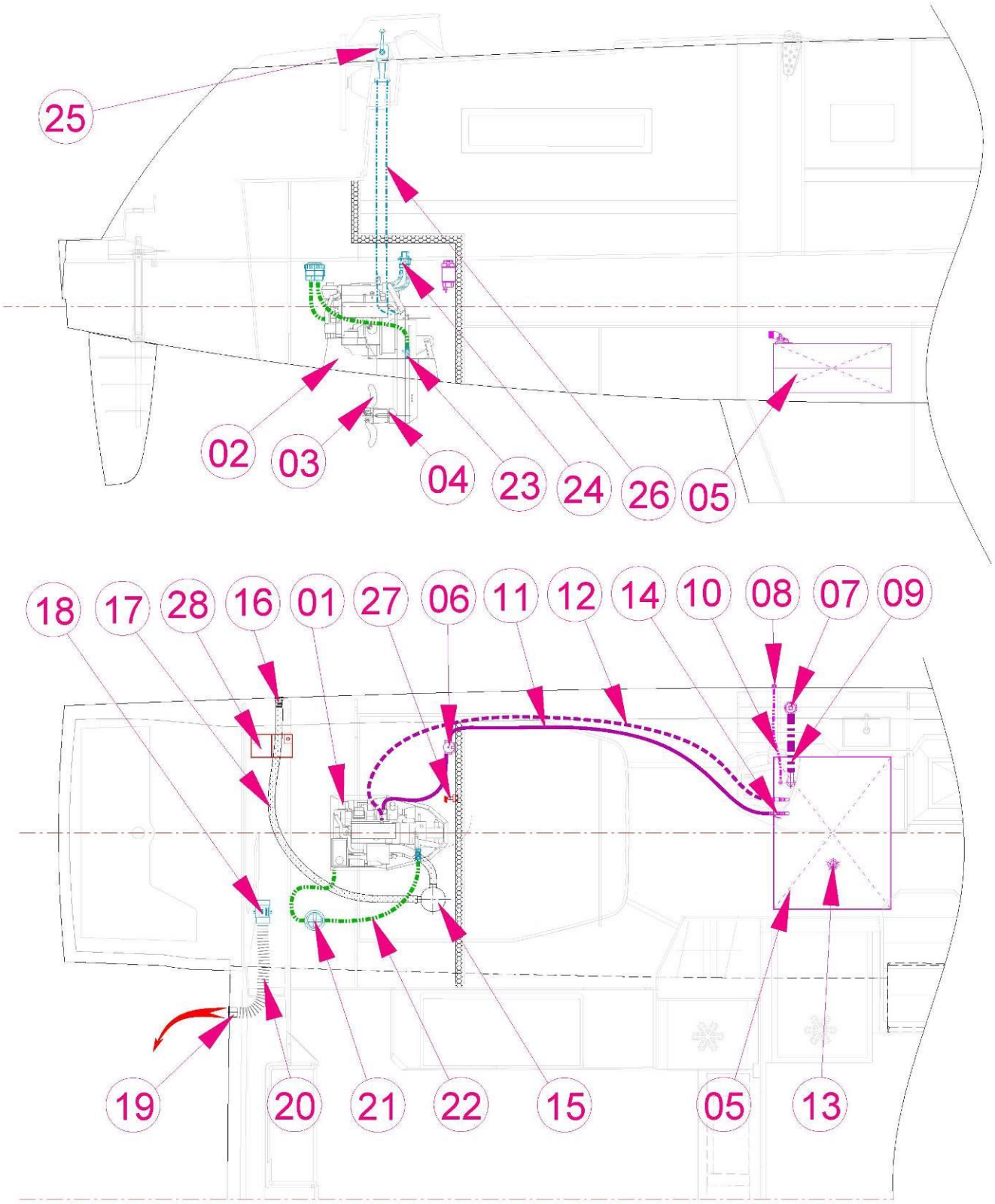
Fig. B



Nautitech 46 Open 17

PASSE-COQUES

Rep.	*Description*
Fig. B	*Version Propriétaire*
	Passe-coques
1	Evacuation évier
2	Evacuation lavabos + collecteur douches
3	Evacuation circ. assèchement électrique
4	Evacuation circ. assèchement manuel
	Passe-coques + vannes
5	Evacuation eaux noires
6	Prise d'eau de mer WC
*	Option

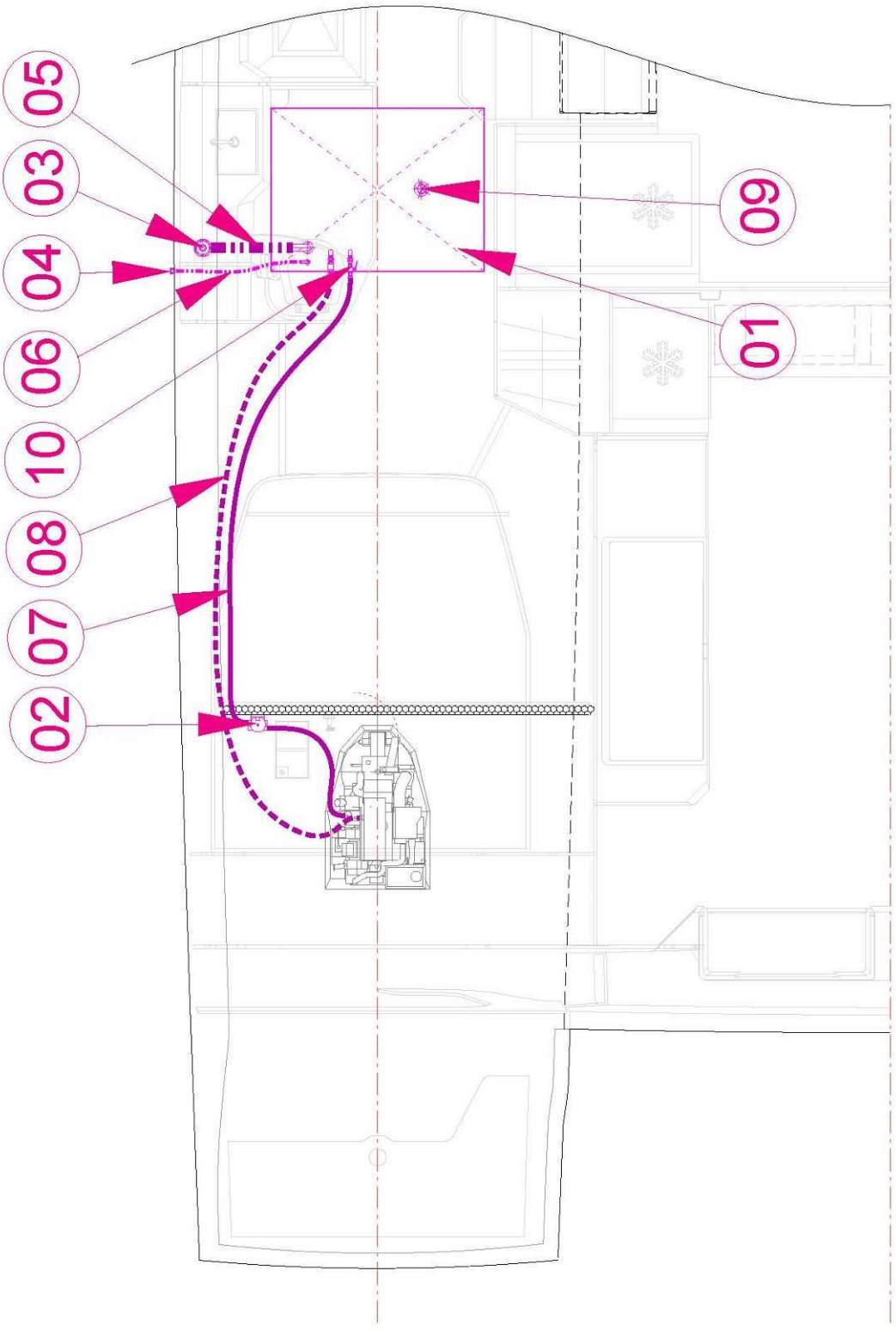


NAUTITECH

Nautitech 46 Open 18

IMPLANTATION MECANIQUE

Rep.	Description
	Général
1	Moteur sail-drive 40 CV (55 CV*)
2	Embase polyester
3	Hélice
4	Anode
	Circuit gasoil
5	Réservoir gasoil 300 L (x 2)
6	Filtre à gasoil
7	Nable de gasoil
8	Event
9	Tuyau de remplissage gasoil
10	Tuyau d'évent gasoil
11	Tuyau d'alimentation moteur
12	Tuyau de retour moteur
13	Jauge gasoil
14	Vanne de coupure
	Echappement / Ventilation
15	Pot à barbotage
16	Sortie d'échappement
17	Tuyau d'échappement
18	Ventilateur de cale moteur
19	Grille de ventilation
20	Gaine de ventilation
	Circuit de refroidissement
21	Filtre à eau de mer
22	Tuyau eau de mer
23	Vanne de coupure eau de mer
24	Coude anti-siphon
	Commande moteur
25	Boîtier de commande moteur
26	Câble de commande
27	Coupe-circuit moteur (commande au tableau 12 V)
28	Batteries démarrage moteur 90 Ah
*	Option

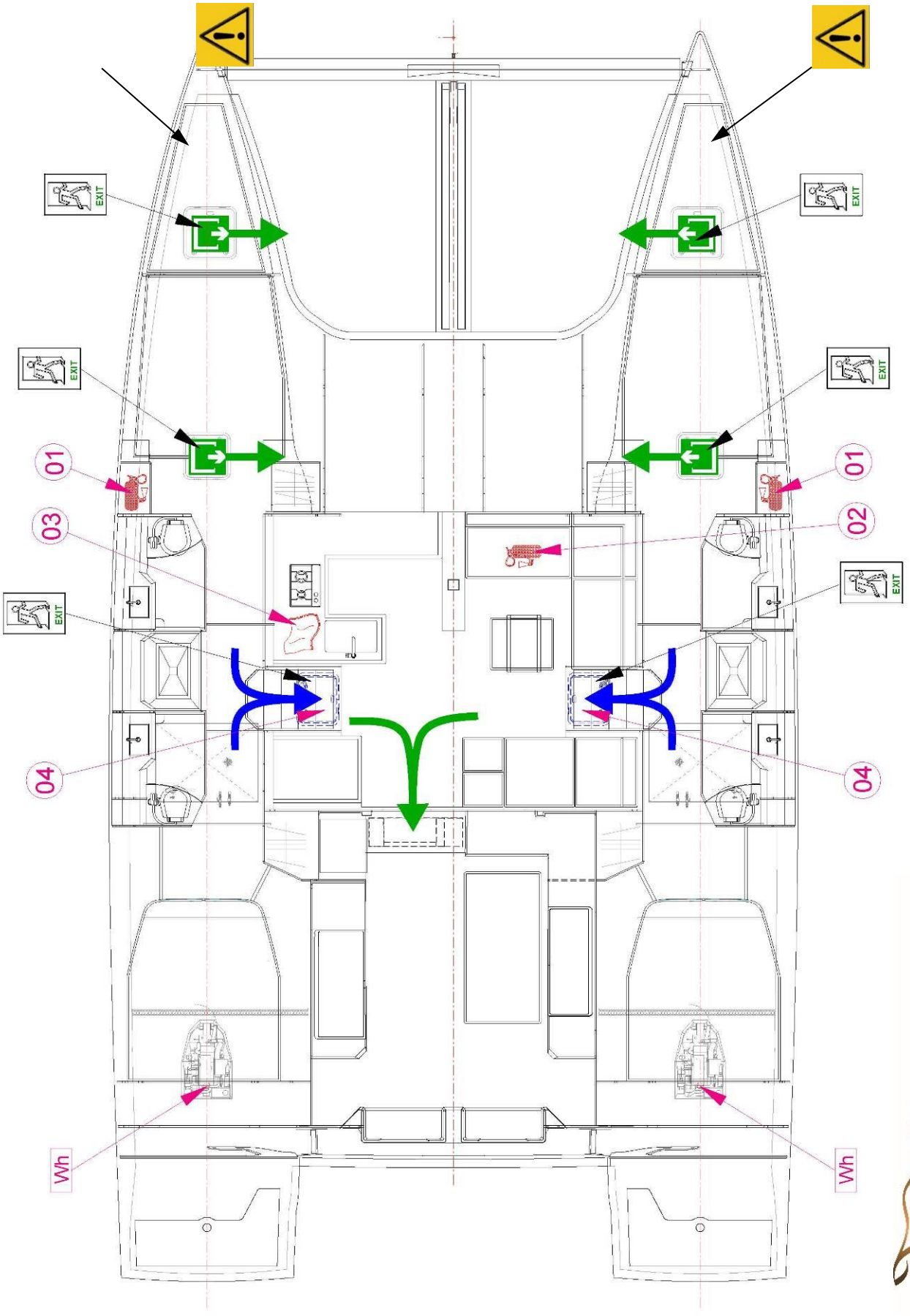


Nautitech 46 Open 19

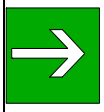
NAUTITECH

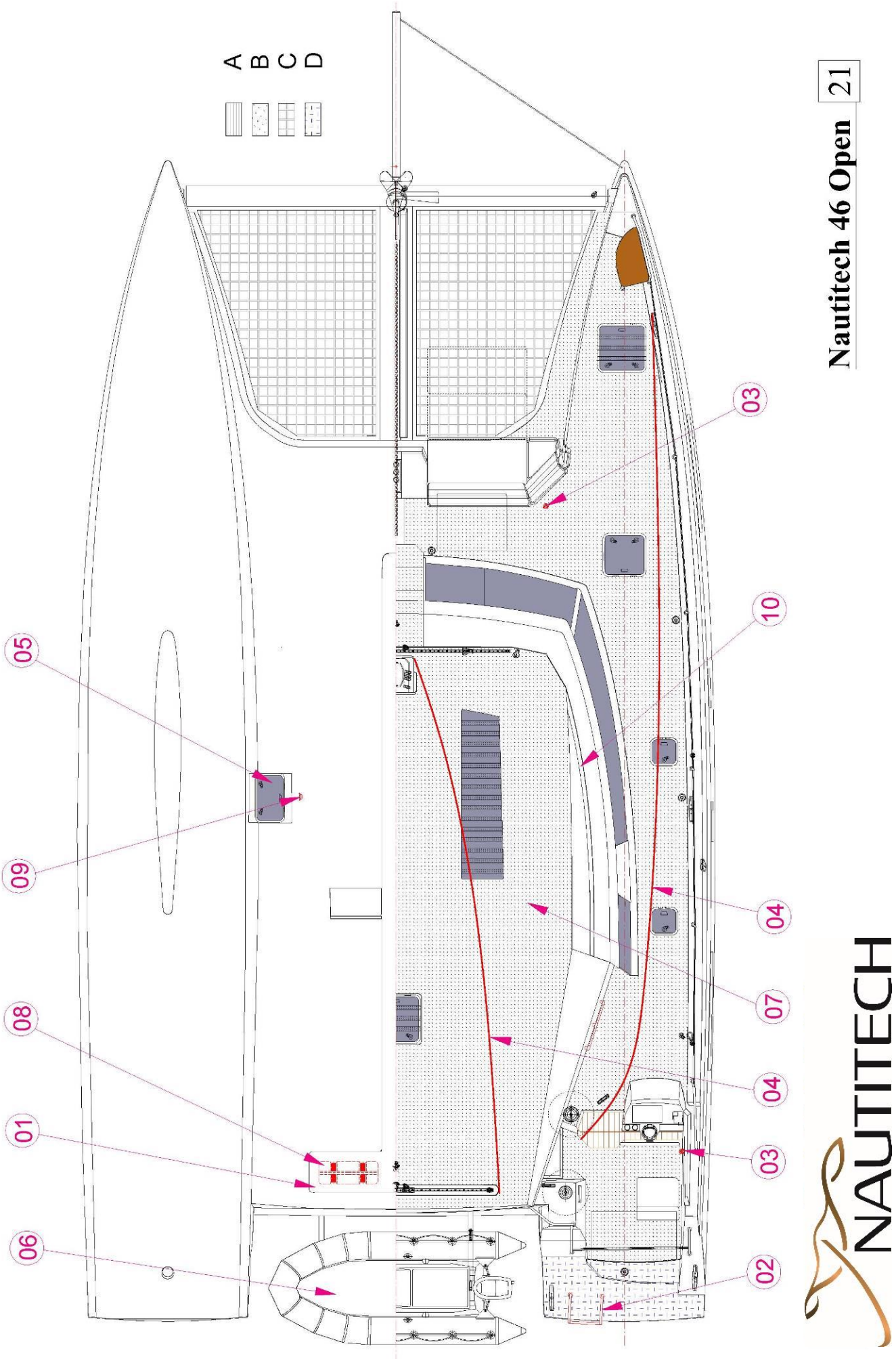
IMPLANTATION CARBURANT

Rep.	*Description*
1	Réservoir gasoil 300 L x 2
2	Filtre à gasoil
3	Nable de gasoil
4	Event
5	Tuyau de remplissage gasoil
6	Tuyau d'évent gasoil
7	Tuyau d'alimentation moteur
8	Tuyau de retour gasoil moteur
9	Jauge réservoir gasoil
10	Vanne de coupure
*	Option

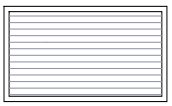
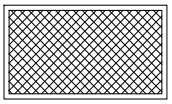
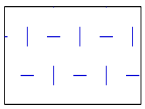

Nautitech 46 Open 20
EXIT
01
02
03
04
Wh
NAUTITECH

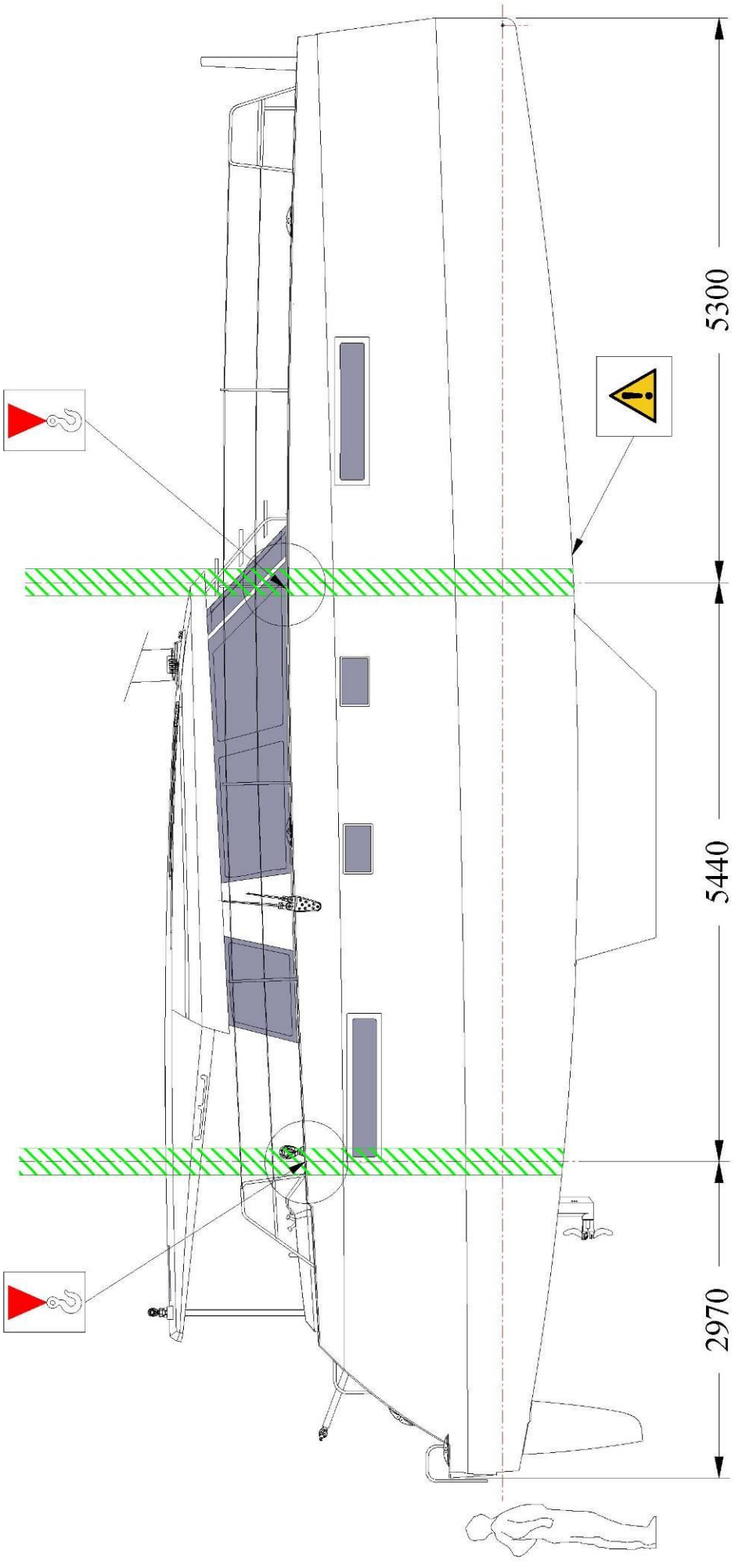
EVACUATION DU NAVIRE

Rep.	Désignation
Ex	Emplacement préconisé pour les extincteurs :
1	Coursives flotteurs **
2	Carré**
3	Couverture anti-feu
4	Panneau de survie en cas de retournement
Exit	Issue de secours
Wh	Orifice extincteur machine
	Attention, les cabines des pointes avants sont strictement interdites en navigation.
	Emplacement désigné pour un extincteur portatif ou le placard ouil est entreposé
	Direction vers laquelle s'échapper
	Sortie la plus proche, par exemple panneaux de pont
	Pour signaler la commande manuelled'un système d'extinction fixe
	Prés de liquides inflammables (bouchons,réservoirs, placard à gaz)
**	Hors fourniture


A
B
C
D
Nautitech 46 Open
21
03
10
05
09
04
07
08
04
01
03
06
02
NAUTITECH

MOYENS DE SAUVETAGE

Rep.	*Désignation*
1	Emplacement des radeaux de survie
2	Echelle de bain pour récupération de "l'homme à la mer"
3	Cadène de harnais
4	Ligne de vie (sur pont et casquette)
5	Panneau de survie
6	Annexe
7	Casquette
8	Radeau de survie*
9	Pontet inox
10	Main-courante de rouf
	ZONES DE PONT DE TRAVAIL
	
A	Zone de pont de travail avec teck*
	
B	Zone de pont de travail avec antidérapant
	
C	Filet trampoline
	
D	Zone hors pont de travail avec antidérapant
*	Option


Nautitech 46 Open
22
5300
5440
2970
NAUTITECH

NAUTITECH

Nautitech 46 Open 22

PLAN DE LEVAGE

Rep.	*Désignation*	
	Voir repère en forme de triangle de couleur rouge sous le livet de pont	
	Déplacement en charge	16720 kg
	Maître bau :	7,55 m
	Lg de coque :	13,71 m
	Attention à la présence du speedomètre	

NAUTITECH

ELEVATE YOUR DREAM

Z.I du canal des Sœurs
17300 ROCHEFORT
Tel 33 (0)5 46 99 54 51
Fax 33 (0)5 46 98 78 03

Document non contractuel